

REPUBLIQUE DU CONGO



DOCUMENT D'INFORMATION

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EOCG 6,25%NET 2021 - 2026

Nature des Titres : **Obligations du Trésor**

Nombre de Titres à Emettre : **10 000 000**

Prix d'Emission d'une Obligation : **10 000 FCFA, au Pair**

Montant Total de l'Emission : **100 000 000 000 FCFA**

Période de Souscription : **Du 12 au 20 mars 2021**

Minimum de Souscription : **50 Obligations**

ARRANGEUR



CHEFS DE FILE



SYNDICAT DE PLACEMENT





SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
RESTRICTIONS.....	6
PREAMBULE	7
GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	8
RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES.....	10
I. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	14
1.1. CADRE DE L'OPERATION	14
1.2. DESTINATION DES FONDS LEVES	15
1.4. MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	19
Agents placeurs.....	20
1.6. AUTRES INDICATIONS RELATIVES A L'OPERATION	21
A. Syndicat de placement	21
B. Investisseurs concernés	22
C. Conditions de diffusion du document d'information.....	22
E. Ordres de souscription	23
F. Authentification de souscription.....	23
G. Centralisation.....	23
H. Règles d'allocation	23
I. Règlement - livraison des titres.....	23
J. Déclaration des résultats de l'émission	24
K. Coût de l'opération	24
L. Cotation en bourse.....	24
M. Masse des obligataires	24
N. Service financier de l'emprunt.....	24
O. Faits exceptionnels et litiges	25
P. Facteurs de risques	25
II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR.....	26
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR.....	26
A. Superficie	27
B. Population.....	28
C. Richesses	28
2.2. FORME DU GOUVERNEMENT.....	28
A. Forme de l'Etat.....	28
B. Pouvoir exécutif.....	29
C. Le pouvoir législatif	29
D. Le pouvoir judiciaire.....	30
E. Présentation de l'Emetteur	30
2.3. PRINCIPALES ORGANISATIONS	33
2.4. SOURCES D'INFORMATION	34



III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.....	35
3.1. PRESENTATION GENERALE	35
A. Généralités sur le Congo.....	35
B. Politique économique.....	36
C. Situation économique récente	37
D. Evolution économique par secteurs.....	39
E. Evolution du secteur public et du secteur privé.....	43
F. Les atouts de la République du Congo	44
G. Les principaux chiffres sur les cinq (05) années	46
a- Sur la sphère réelle.....	47
c- Sur le plan des finances Publiques	48
3.2. COMMERCE EXTERIEUR	49
A. Situations et données chiffrées	49
B. Vue sur les exportations.....	50
C. Vue sur les importations	50
I. 3.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES SUR LE COURT TERME, 2021.....	51
I.3.3. Evolution de la situation macroéconomique à moyen terme	
(2022-2023)	52
3.4. SECTEUR FINANCIER ET MONETAIRE.....	53
A. Situation monétaire et de crédit.....	53
B. Banques, assurances et établissements de microfinance.....	54
C. Politique monétaire	57
D. Critères de convergence.....	58
V. ANNEXES.....	59
5.1. ARRETE MINISTERIEL	60
5.2. INSTRUCTION IRREVOCABLE POUR LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT.....	63



LISTE DES TABLEAUX

Tableau1 - Liste des projets à financer.....	15
Tableau 2 - Caractéristiques de l'opération	16
Tableau 3 - Tableau d'amortissement de l'emprunt	19
Tableau 4 – Agents placeurs	20
Tableau 5 - Membres du syndicat de prise ferme	21
Tableau 6 - Informations sur l'Emetteur	26
Tableau 7 - Représentation auprès des organisations internationales	33
Tableau 8 - Principales sources d'information.....	34
Tableau 9 - Données macroéconomiques clés	36
Tableau 10 - Ventilation sectorielle du PIB 2017-2020	39
Tableau 11 - Contribution du secteur primaire à la croissance PIB en %	41
Tableau 12 - Contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB en %..	42
Tableau 13 - Contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB en %	42
Tableau 14 - Atouts de la République du Congo	44
Tableau 15 - Les principaux chiffres sur trois ans	49
Tableau 16 - Evolution du commerce extérieur des biens (en valeur)	50
Tableau 17 - Evolution des exportations	51
Tableau 18 - Perspectives macroéconomiques sur cinq ans	53
Tableau 19 - Situation monétaire	54
Tableau 20 - Evolution de la situation bilancielle (en millions FCFA)	56
Tableau 21 - Critères de convergence de la République du Congo	58
Figure 1 - Mécanisme de sécurité	21
Figure 2 - Organigramme de l'Emetteur	30
Figure 3 - Evolution du taux d'inflation	38
Figure 4 - Contribution sectorielle au PIB 2016-2020	40



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'Émetteur.

L'octroi par la COSUMAF d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le document d'information est établi sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que le document d'information est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.



RESTRICTIONS

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document d'information.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'appel public à l'épargne.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres, objet du présent Document d'Information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, ni l'Émetteur, ni l'Arrangeur et Chef de file n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'un ou des membres du Syndicat de Placement.



PREAMBULE

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'emprunt obligataire de la République du Congo a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la COSUMAF. Cette opération a été enregistrée par la COSUMAF sous le numéro : **COSUMAF-APE-01/21**.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent document d'information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Congolais, l'économie congolaise, les finances publiques, et présente les caractéristiques de l'opération envisagée ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Le présent document a été préparé par l'Arrangeur et Chef de file, EMERALD SECURITIES SERVICES (ESS BOURSE) et les équipes du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo conformément aux modalités fixées par l'Instruction N°2006-01 du 03 mars 2016 relative au document d'information exigé dans le cadre d'un appel public à l'épargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Le contenu de ce document a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès du Ministère des Finances.

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Épargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le document d'information visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et mis en ligne sur son site internet ;
- Tenu à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats) ;
- Remis ou adressé sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible.



GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES

ARC	Assurances et Réassurances du Congo
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BSCA	Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CCA	Caisse Congolaise d'Amortissement
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
DGB	Direction Générale du Budget
DGDDI	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGT	Direction Générale du Trésor
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EOCG	Emprunt Obligataire du Congo
ESS Bourse	Emerald Securities Services Bourse
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
IARD	Incendie, Accident et Risques Divers
IRVM	Impôt sur les revenus des valeurs mobilières
LCB	La Congolaise de Banque
MFB	Ministère des Finances et du Budget
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement



SDB	Société De Bourse
TIAO	Taux d'intérêt des appels d'offres
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale



RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

ATTESTATION DU MINISTRE DES FINANCES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

N° 0033 /MFB/CAB

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

ATTESTATION DE CONFORMITE

Nous soussignés, Monsieur Calixte NGANONGO, Ministre des Finances et du Budget de la République Congo, agissant au nom de l'Etat du Congo, attestons que les données et les informations contenues dans ce document d'information dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat du Congo ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

En foi de quoi, cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Brazzaville, le 08 FEV 2021

Le Ministre des Finances et du Budget



Calixte NGANONGO



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala-Cameroun

Téléphone : +237 678 437 069

E-mail : c.dindika@ess-capital.com

Christian DIN DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 678 43 70 69 / 676 74 74 74
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T

www.emeraldsecuritiesservices.com



ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

CABINET JURIST'AF INTERNATIONAL

Conseils en ingénierie Juridique, Financière & Fiscale

JURIST'AF Congo

Immeuble AOGC
Avenue M'bochi
BP Brazzaville
République du Congo

Téléphone : (242) 06 587 2929
E-mail : ulric.nzoundou@juristafcongo.com

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

L'opération, objet du présent Document d'Information, est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.

JURIST'AF International Congo


César KOUKA
Associé Sénior
Conseil Fiscal Agréé CEMAC n CF 149





RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

ETAT DU CONGO,
REPRESENTE PAR LE MINISTERE
DES FINANCES ET DU BUDGET

Monsieur CALIXTE NGANONGO,

MINISTRE Dûment habilité



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « EOCG 6,25% NET 2021-2026 »

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. CADRE DE L'OPERATION

Dans le cadre du plan de rééquilibrage budgétaire et d'achèvement de la restructuration de la dette commerciale intérieure visant à rétablir une viabilité budgétaire, cette opération a pour but d'adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs afin de favoriser la stabilité financière et la croissance hors pétrole. Tout en garantissant des niveaux de dépenses sociales suffisants pour protéger les populations vulnérables mais aussi en maintenant une politique économique soutenable basée sur la croissance du pays.

L'Etat congolais a entrepris une série d'investissements dans les domaines des infrastructures routières, énergétiques, sanitaires et scolaires entre autres. Afin d'achever ces différents projets de développement, l'Etat a autorisé par la loi de finances rectificative N° 66 du 31 décembre 2021, un endettement global à hauteur du déficit prévisionnel auprès des marchés financier, monétaire et internationaux.

A cet effet, la République du Congo représentée par le Ministre des Finances et du Budget, souhaite mobiliser par appel public à l'épargne, la somme de cent milliards (100 000 000 000) de FCFA sur le marché financier de la CEMAC. Afin d'assurer la mobilisation effective de cette somme sur le marché financier régional, la République du Congo a sollicité les services de ESS BOURSE agissant en qualité d'Arrangeur et Chef de File de l'opération. Rémunéré au taux annuel de 6,25% net sur une maturité de cinq (05) ans avec un différé de deux (02)



ans, cette opération a un double objet : celui de titriser une partie de la dette commerciale d'une part et de financer les investissements d'autre part.

La présente opération d'émission obligataire, soumise à la COSUMAF, a été enregistrée sous le numéro **COSUMAF-APE-01/21** conformément aux dispositions réglementaires du marché financier sous régional.

1.2. DESTINATION DES FONDS LEVES

L'ensemble des fonds collectés servira à l'apurement partiel de la dette existante dont le montant indicatif prévu est de FCFA 50 milliards ainsi qu'au financement des projets inscrits dans la loi de finances 2021.

Tableau 1 - Liste des projets à financer

MINISTERE	DESIGNATION DU PROJET	COÛT A FINANCER
Ministère des zones économiques spéciales	Suivi des projets et préparation de la cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle raffinerie	34 916 000
Ministère de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux	1. Raccordement de la zone économique spéciale de Maloukou au réseau national d'électricité	2 500 000 000
	2. Achèvement des travaux de construction des hopitaux généraux dans les quartiers de Nkombo à Brazzaville et Patra à Pointe Noire	2 000 000 000
	3. Ouverture du premier module de la nouvelle formation hospitalière des Armées	8 595 838 800
	4. Mise en service du nouveau Palais des congrès	1 316 942 182
	5. Blache Gomez	1 000 000 000
Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation	Travaux de construction du centre national de formation initiale	2 266 417 300
Ministère de l'économie forestière	Suivi des projets, vulgarisation du code forestier, amélioration de la gouvernance forestière	670 802 760
Ministère de l'énergie et de l'hydraulique	1. affectation des groupes électrogènes à la communauté urbaine d'Impfondo	3 000 000 000
	2. Dispositifs d'alimentation à base des panneaux solaires	5 022 000 000
Ministère des hydrocarbures	Nouvelle raffinerie dans la zone économique spéciale de Pointe noire (600 millions USD)	24 262 985 000
TOTAL		50 669 902 042

Source : MFB

L'emprunt obligataire objet des présentes financera les projets ci-dessus à hauteur de FCFA 50 milliards. La dette prévue de FCFA 50 milliards auprès du pool bancaire local et de créanciers commerciaux de l'Etat, notamment des sociétés de BTP sera restructurée par conversion des créances sous forme de titres obligataires et/ou rachetée directement par espèces.



1.3. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Tableau 2 - Caractéristiques de l'opération


Emetteur	République du Congo
Dénomination	EOCG 6,25% net 2021 – 2026
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
Objet de l'opération	Financement des projets d'investissement inscrits dans la loi de finances 2021 Titrisation de créances bancaires et commerciales
Montant de l'émission	100 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale	10 000 FCFA
Minimum de souscription	50 obligations
Taux	6,25% net de tout impôt et taxe
Prix d'émission	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation
Nombre de titres	10 000 000 obligations.
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central et tenus dans les livres des SDB teneuses de compte. Les titres seront pondérés à 0% par la COBAC et refinançables auprès de la BEAC.
Durée de l'emprunt	Cinq (05) ans.
Période de souscription indicative¹	La période de souscription est prévue du 12 au 20 mars 2021.
Date de jouissance	La date de jouissance des titres retenue sera le deuxième jour ouvré après la clôture de l'opération.
Période de différé	Deux (02) ans de différé sur le remboursement du capital.
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe en zone CEMAC. Les souscripteurs étrangers devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence. Les titres devant être cotés à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, tous les revenus générés par les titres après négociation sur le marché secondaire sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, de l'IRVM et tout prélèvement de même nature.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.

¹ Cette période pourra être reportée, raccourcie ou rallongée après approbation de la COSUMAF



Remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire après deux (02) ans de différé ; soit le paiement du tiers (1/3) du capital chaque année pendant trois ans.
Clause de rachat	La République du Congo se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu' à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Règlement	Le paiement sera assuré par le Dépositaire Central au profit des SDB teneuses de comptes agréées par la COSUMAF. Lesdites SDB assureront le règlement aux souscripteurs.
Mécanisme de sureté	<p>Un compte séquestre intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Congolais EOG 6,25% Net 2019-2024 » sera ouvert auprès de la BEAC. Ledit compte sera destiné exclusivement au remboursement des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire « EOG 6,25% NET 2019–2024 ».</p> <p>Le compte séquestre sera alimenté tous les 30 du mois ou le jour ouvrable suivant cette date, dès le mois suivant la clôture de l'emprunt, par un prélèvement mensuel unique irrévocable représentant le 1/12ème (douzième) de l'annuité exigible figurant sur le tableau d'amortissement, par un débit d'office du compte unique du Trésor(CUT) Congolais en ses livres.</p> <p>A cette fin, le Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales, donnera instruction irrévocable à la BEAC pour débiter le CUT au profit du compte séquestre dans les conditions citées ci-dessus. Ce compte séquestre ne pourra enregistrer d'opérations au débit qu'en faveur des sociétés de bourse agréées par la COSUMAF au titre du paiement des échéances (Intérêts et/ou Capital) de l'Emprunt Obligataire « EOG 6,25% NET 2021–2026 ».</p>
Mécanisme de paiement	A l'approche des dates anniversaires, le Chef de File et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital), ainsi que sa ventilation par sociétés de bourses chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte



	séquestre, au profit des sociétés de bourses teneurs de compte.
Liquidité	Les obligations, objet de la présente émission seront inscrites à la cote de la BVMAC dans les trois (03) mois qui suivent la clôture de l'opération. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC afin d'assurer la liquidité des obligations émises
Cotation en Bourse	Les titres issus de la présente émission feront l'objet d'une cotation à la BVMAC dans un délai de trois mois suivant la fin de la période de souscription. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux placeurs, y compris la prise ferme.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Eligibilité au refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par le Comité de politique monétaire de la BEAC.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse ne jouissant pas de la personnalité morale. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
Arrangeur & Chef de file	<div style="text-align: center;">  <p>EMERALD SECURITIES SERVICES BOURSE</p> </div> <p>Rue Victoria Immeuble Victoria 3^{ème} étage Bonanjo B.P. 5540, Douala Cameroun Tel. +237 678 43 70 68</p>


Co- Chef de file


CBC BOURSE
 B.P : 4004 Douala- Cameroun
 Tel : (+237) 233-420-202

En ce qui concerne la structuration de cet emprunt obligataire par APE incluant une titrisation des créances bancaires et commerciales, nous avons retenus 2 hypothèses en ce qui concerne le ratio **Créances/Cash** :

- Pour les investisseurs locaux, notamment les banques congolaises, il est proposé de titriser les créances commerciales en souffrance logées dans leurs livres moyennant une injection de la liquidité dans l'opération selon un ratio créance/cash de 1 : 1
- Pour les investisseurs sans créance, l'offre porte sur une souscription en cash qui donnera droit à un rachat de créance avec une décote sur les créances à hauteur de 50% du montant souscrit. Ladite créance fera simultanément l'objet d'un swap de dette au profit d'obligations cotées sur le marché financier de la CEMAC. In fine, l'investisseur obtiendra des titres obligataires d'un montant équivalent au montant souscrit.

1.4. MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous.

Tableau 3 - Tableau d'amortissement de l'emprunt

Échéance	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en Fin de période
2022	100 000 000 000		6 250 000 000	6 250 000 000	100 000 000 000
2023	100 000 000 000		6 250 000 000	6 250 000 000	100 000 000 000
2024	100 000 000 000	33 333 333 333	6 250 000 000	39 583 333 333	66 666 666 667
2025	66 666 666 667	33 333 333 333	4 166 666 667	37 500 000 000	33 333 333 333
2026	33 333 333 333	33 333 333 333	2 083 333 333	35 416 666 667	
		100 000 000 000	25 000 000 000	125 000 000 000	



L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Congolais intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Congolais EOCG 6,25% Net 2021-2026 », ouvert dans les livres de la BEAC. Son fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adresse un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de la BEAC, gestionnaire du compte séquestre. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. La BEAC procédera au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit d'office du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de comptes.

1.5. Agents placeurs

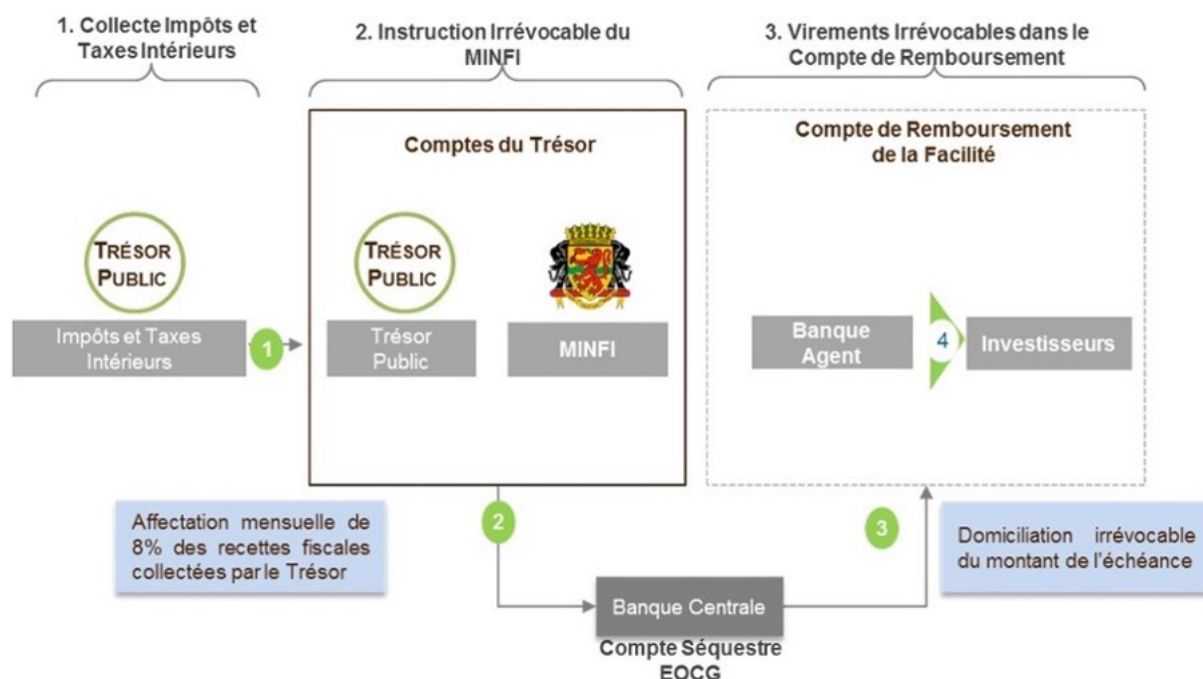
Les souscriptions seront reçues aux guichets des Agents Placeurs. La participation de ces intermédiaires est confirmée par la signature du contrat de placement.

Tableau 4 : Agents placeurs

Agents Placeurs	Adresse	Téléphone
BGFIBourse	Boulevard du Bord de Mer BP 2253, Libreville Gabon	+241 04 43 00 51
ESS BOURSE	Rue Victoria Immeuble Victoria 3 ème étage Bonanjo B.P. 5540, Douala Cameroun	+237 678 43 70 69
LCB CAPITAL	Avenue Amilcar cabral-Brazzaville, Congo	+242 06 700 48 48
FINANCIA CAPITAL	125, Rue de la Perousse, B.P. 4593, Douala	+237 677 11 77 06
EDC Investment Corporation	Immeuble Activa 2 ème étage Akwa B.P. 582, Douala Cameroun	+237 233 43 13 60
Upline Securities Central Africa	B.P. 1925 – Douala - Cameroun	+ (237) 233 43 60 00
Afriland Bourse & Investissement	1063 Place de l'Indépendance B.P. 11834 Yaoundé Cameroun	+237 222 23 30 68
Société Générale Capital Securities	78, Rue Joss B.P. 4042, Douala Cameroun	+237 233 50 18 18
CBC Bourse	148, Avenue de Gaule B.P. 4004, Douala Cameroun	+237 243 42 02 02



Figure 1 - Mécanisme de sécurité



1.6. AUTRES INDICATIONS RELATIVES A L'OPERATION

A. Syndicat de placement

Les souscriptions seront reçues aux guichets des SDB membres du syndicat de placement suivants :

Tableau 5 - Membres du syndicat de placement

Pays	Etablissements placeurs	Adresse Téléphonique
Cameroun	ESS BOURSE Bonapriso-Douala	+237 67 8 43 70 69
	CBC Bourse 148, Avenue de Gaule, B.P. 4004, Douala, Cameroun	+237 243 42 02 02
	Financia Capital 125, Rue de la Perousse, Bonanjo-Douala,	+237 233 42 04 13
	Upline Securities Central Africa B.P. 1925 – Douala - Cameroun	+ (237) 233 43 60 00
	Afriland Bourse 1063 Place de l'Indépendance B.P. 11834 Yaoundé	+237 222 23 30 68



	Société Générale Capital Securities CA 78, Rue Joss, B.P. 4042, Douala-Cameroun	+237 233 50 18 18
	EDC Investment Corporation Immeuble Activa 2 ^{ème} étage Akwa B.P. 582, Douala Cameroun	+237 233 43 13 60
Congo	LCB Capital Avenue Amilcar Cabral, Siège social de LCB Bank, Brazzaville	+242 06 700 48 48
Gabon	BGFI Bourse Boulevard du Bord de Mer 2 ^{ème} étage Immeuble les Dauphins, Batterie IV, Libreville	+241 04 29 29 63

B. Investisseurs concernés

La présente opération est destinée aux personnes physiques et morales des pays membres de la zone CEMAC, ainsi qu'aux investisseurs internationaux en accord avec les lois en vigueur dans leurs pays de résidence. L'établissement en charge du placement devra s'assurer que les souscripteurs enregistrés appartiennent à l'une des catégories ci-dessus. A cet effet, il se chargera d'obtenir l'ensemble des documents d'identification des souscripteurs et les joindre au bulletin de souscription.

C. Conditions de diffusion du document d'information

Dès sa publication, le présent document d'information sera remis ou adressé sans frais à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité ou à toute personne qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible.

Il sera également tenu à la disposition du public :

- Après du Ministère des Finances et du Budget ;
- Sur le site internet de la Présidence de la République du Congo : www.presidence.cg/accueil/;
- Sur le site internet du Gouvernement : www.sgg.cg ;
- Sur le site internet du Ministère des Finances : www.finance.ministere.cg ;
- Après de la Direction Générale du Trésor ;
- Sur le site internet de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale : www.bvm-ac.com;
- Sur le site internet de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale: www.cosumaf.org ;
- Après du Ministère de l'Economie ;
- Après des Sociétés de Bourses (SDB), membres du Syndicat de Placement ci-après et sur leurs sites internet :
 - ESS BOURSE ;
 - CBC Bourse
 - BGFIBourse ;
 - LCB Capital ;



- AFRILAND BOURSE ;
- FINANCIA CAPITAL ;
- UPLINE SECURITIES CA ;
- EDC INVESTMENT CORPORATION.

E. Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet. Le formulaire ainsi rempli sera accompagné de l'intégralité de la somme y afférente et déposé auprès de l'un des membres du syndicat de placement.

L'ensemble des bulletins de souscription doivent être transmis aux membres du syndicat de placement avant la date de clôture des souscriptions. Le dernier délai pour la remise des souscriptions est fixé au jour de la clôture de l'offre à 16 heures.

F. Authentification de souscription

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs qu'il fait souscrire. Tout bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur. Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

G. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par ESS BOURSE en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'envoyer de façon journalière un état détaillé présentant la liste actualisée des souscriptions collectées.

Un compte rendu hebdomadaire des souscriptions sera également fait à l'émetteur et à la COSUMAF durant la période de souscription.

H. Règles d'allocation

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes est inférieure à 100 milliards FCFA, la République du Congo s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 100 milliards de FCFA, la République du Congo se laisse le choix de :

- Soit augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale des sommes souscrites après information de la COSUMAF ;
- Soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques puis les personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

I. Règlement - livraison des titres

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titre.



Les souscripteurs pourront réclamer des attestations de solde de leur compte titre. Le règlement livraison intervient à la clôture de l'opération et correspond approximativement à la date de jouissance.

J. Déclaration des résultats de l'émission

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par les membres du syndicat de placement et visé par la COSUMAF. Le procès-verbal visé par la COSUMAF est publié sous forme de communiqué destiné au public dans une presse d'annonce légale.

Dans un délai de huit (08) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport détaillé sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par l'Arrangeur à la COSUMAF et à l'Emetteur.

K. Coût de l'opération

L'Emetteur s'acquittera d'un taux de coupon annuel de 6,25% ; versera à l'Arrangeur ainsi qu'aux membres des syndicats de prise et de placement des commissions conformément à la grille indiquée dans le mandat.

L'Emetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, les dépenses de demande de visa, cotation en bourse et adhésion au système du dépositaire central, communication et de conseil juridique liées à l'opération.

L. Cotation en bourse

Les obligations, objet de la présente émission seront inscrites à la cote de la BVMAC dans un délai maximum de trois (03) mois suivants la clôture de l'opération. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC après enregistrement de l'opération par la COSUMAF. Cette inscription permettra d'assurer la liquidité des obligations.

M. Masse des obligataires

Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse ne jouissant pas de la personnalité morale. L'Emetteur et l'Arrangeur prendront les dispositions nécessaires afin de désigner les représentants de la Masse des obligataires et de tenir une assemblée générale ordinaire des obligataires au plus tard trois (03) mois après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

N. Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par le Ministère des Finances par virement du compte séquestre ouvert à la BEAC au profit de la Banque Agent qui se chargera de régler les souscripteurs via leurs différents SDB teneuses de comptes.



O. Faits exceptionnels et litiges

La présente émission est régie par la loi de la République du Congo et la réglementation de la COSUMAF. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable à la COSUMAF et le cas échéant, aux tribunaux d'Abidjan.

P. Facteurs de risques

- **Risques mondiaux.** La première source de risque extérieur tient aux fortes variations des prix de l'énergie. Les niveaux actuels, qui avoisinent 60 dollars le baril, restent supérieurs à l'hypothèse de 55 dollars retenue par les autorités dans le budget 2020. Bien que les facteurs agissant sur les cours à la hausse ou à la baisse soient globalement équilibrés, une forte volatilité peut compliquer la gestion économique, car les marges de manœuvre et les possibilités de financement sont réduites. Un deuxième facteur de risque extérieur résiderait dans une croissance mondiale plus faible que prévu, qui pourrait peser sur les prix du pétrole mais aussi sur l'IDE et les exportations non pétrolières, sapant ainsi les efforts de diversification de l'économie ;

- **Risques propres au pays.** La première source de risque intérieur est politique. La capacité du gouvernement à préserver la stabilité politique dépend des résultats économiques et de sa propre capacité à conduire les grandes réformes, en particulier celles qui ont trait à la bonne gouvernance, la transparence, l'apurement des arriérés intérieurs, les dépenses sociales. Si ces réformes ne sont pas mises en œuvre, la confiance de la population dans le programme économique gouvernemental pourrait en pâtir. Dans le même temps, le principal risque économique réside dans les difficultés que les autorités pourraient rencontrer pour dégager des excédents budgétaires élevés à terme, sachant qu'il faudra pour cela engager des réformes délicates en vue d'accroître les recettes non pétrolières, maîtriser les subventions et mettre en place un mécanisme plus efficace afin de surveiller les risques budgétaires. Un investissement privé plus bas que prévu à moyen terme pourrait aussi peser sur la croissance hors pétrole ;

- **Autres risques.** Les perspectives pourraient également être assombries par un éventuel décaissement tardif de l'appui budgétaire de la part des partenaires du développement, qui pourrait compliquer la gestion des finances publiques mais aussi l'apurement des arriérés extérieurs officiels, tandis que des retards dans le processus de restructuration de la dette commerciale généreraient des doutes sur la viabilité de la dette congolaise et nuiraient à la confiance et à l'investissement.



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « EOCG 6,25% NET 2021-2026 »

II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR

Tableau 6 : Informations sur l'Emetteur

Pays	République du Congo
Capitales	Brazzaville (Politique) ; Pointe-Noire (Economique)
Monnaie	Franc CFA
Langue officielle	Français
Indépendance	15 Août 1960
Président	Denis Sassou-Nguesso



Population	5,38 millions d'habitants
PIB/habitant	2 166 dollars par habitant (2019)

Source : MFBPP, DGE, Banque mondiale

A. Superficie

Situé à cheval sur l'équateur, la république du Congo est un Etat d'Afrique centrale qui s'étend entre le 4ème degré de latitude nord et le 5ème degré de latitude sud puis entre le 11ème degré de longitude Est et le 18ème degré de longitude ouest.

Le pays s'étend sur une superficie de 342 000 km² au sein du Golfe de Guinée sur la façade occidentale de l'Afrique. Le pays partage ses frontières avec la République Centrafricaine au Nord, le Cameroun au Nord-Ouest, le Gabon à l'Ouest, l'Angola à l'extrême Sud-Ouest et la République démocratique du Congo à l'Est et au Sud. Il s'étend sur 1 500 km du nord au sud et de 425 km d'Est en Ouest.

La République du Congo dispose d'une fenêtre de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique avec pour principales stations balnéaires Pointe Noire et Madingo-Kayes. Le pays possède un vaste réseau de cours d'eau, qui constitue la cuvette congolaise. On compte une dizaine de grandes rivières et deux grands fleuves (le Congo et le Kouilou-Niari). La topographie du pays est dominée par trois reliefs notamment les plaines, les collines et les plateaux.



Les grandes étendues de plaines sont :

- La plaine côtière qui borde l'océan atlantique sur 170 Km² entre le Gabon et l'Angola (enclave du Cabinda) ;
- La vallée du Niari qui s'allonge entre le Mayombe, le massif du CHAILLU et les cataractes. ;
- La cuvette Congolaise constituée d'un ensemble marécageux limitée par les fleuves Congo et l'Oubangui qui forment la frontière avec la République démocratique du Congo. Elle couvre 150 000 Km².

Elles rassemblent :

- Le Mayombe constitué d'une chaîne de colline qui sépare la plaine côtière et la vallée du Niari. Le point le plus culminant est le mont Mvougouti haut de 930m ;
- La massif du CHAILLU, situé au nord de la vallée du Niari, qui s'étend jusqu'au Gabon; Birougou est le point le plus culminant (700m) ;
- Les plateaux du nord-ouest, qui bordent la cuvette congolaise et s'étendent jusqu'au Cameroun et Gabon. Ils traversent les départements de la Sangha, de la



cuvette ouest et de la Likouala. Le mont Nabemba qui culmine à 1100 m est la plus haute montagne du pays ;

- Le plateau des cataractes, qui longe le fleuve Congo avec des altitudes variant entre 500 et 600m ;
- Le plateau Batéké subdivisé en quatre (4) unités qui sont : Mbé, Nsa-Ngo, Djambala et Koukouya dont les altitudes varient entre 600 et 800 m.

B. Population

La population de la République du Congo est estimée en 2019 à 5,38 millions d'habitants. Selon les résultats du dernier recensement, la République du Congo est constituée d'hommes et de femmes à quasiment parts égales soit respectivement 50,02% et 49,98%. Un peu moins de la moitié de la population a moins de 15 ans, soit un pourcentage de 42,63% de la population totale. Les personnes âgées de plus de 65 ans ne représentent que 3,66% de la population totale.

Malgré une démographie urbaine croissante représentant 65% de la population totale, la population est inégalement répartie sur le territoire avec 70% concentrés dans le sud du pays, sur le littoral, la rive du Congo moyen et près de la voie ferrée Congo-Océan qui relie ces deux zones. La République du Congo est l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique.

Cette forte urbanisation est concentrée principalement vers Brazzaville et Pointe Noire qui sont les villes les plus densément peuplées avec respectivement 1,4 millions d'habitants pour plus de cinq mille habitants au kilomètre carré et 30 mille habitants pour un peu plus de six cent habitants au kilomètre carré selon les estimations. La République du Congo est un pays à faible densité avec en moyenne 13 habitants au kilomètre carré.

Les régions rurales du Sud sont relativement densément peuplées (entre 5 et 40 habitants au kilomètre carré), le maximum étant atteint dans la région de Boko et aux alentours. En revanche, la partie septentrionale du pays peut être qualifiée de désert humain avec des densités le plus souvent comprises entre 0 et 2 habitants au kilomètre carré, en particulier dans les régions marécageuses du nord-est.

C. Richesses

Le Congo dispose de nombreuses ressources naturelles parmi lesquelles les plus exploitées sont le pétrole, le bois, la potasse, le zinc, l'uranium, le cuivre, les phosphates, le diamant et l'or.

2.2. FORME DU GOUVERNEMENT

A. Forme de l'Etat

La République du Congo est un Etat de droit, souverain, unitaire et indivisible, décentralisé, laïc et démocratique.



B. Pouvoir exécutif

a. La Présidence de la République

Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire national, du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Il détermine la politique étrangère et de défense de la Nation. Il est responsable du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat.

Suite à la récente modification de la constitution du 25 Octobre 2015, le Président de la République est élu pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable deux (02) fois au suffrage universel direct, au scrutin uninominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La dernière élection présidentielle s'est tenue le 20 mars 2016 et la prochaine aura lieu en mars 2021.

b. Le Gouvernement

Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement. En concertation avec le Président de la République, il détermine et est responsable de la conduite de la politique économique et sociale de la Nation devant l'Assemblée nationale. Il assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire dans les matières autres que celles relevant des décrets en Conseil des ministres. Il nomme aux emplois civils et militaires autres que ceux pourvus en Conseil des ministres ou par décret simple du Président de la République.

Il supplée le Président de la République dans la Présidence des Conseils de défense ainsi que des organes supérieurs d'orientation, de suivi et de décision stratégique en matière de défense et de sécurité.

C. Le pouvoir législatif

Le Parlement est composé de deux chambres qui légifèrent et contrôlent l'action du Gouvernement : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les deux chambres parlementaires se réunissent de plein droit en trois sessions ordinaires par an.

a. Le Sénat

Le Sénat représente les collectivités locales. Il est composé de 72 sénateurs (06 par département), élus au suffrage universel indirect par les conseillers départementaux et municipaux pour une durée de mandat de cinq (5) ans renouvelable.

b. L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est composée de 139 députés, élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable.



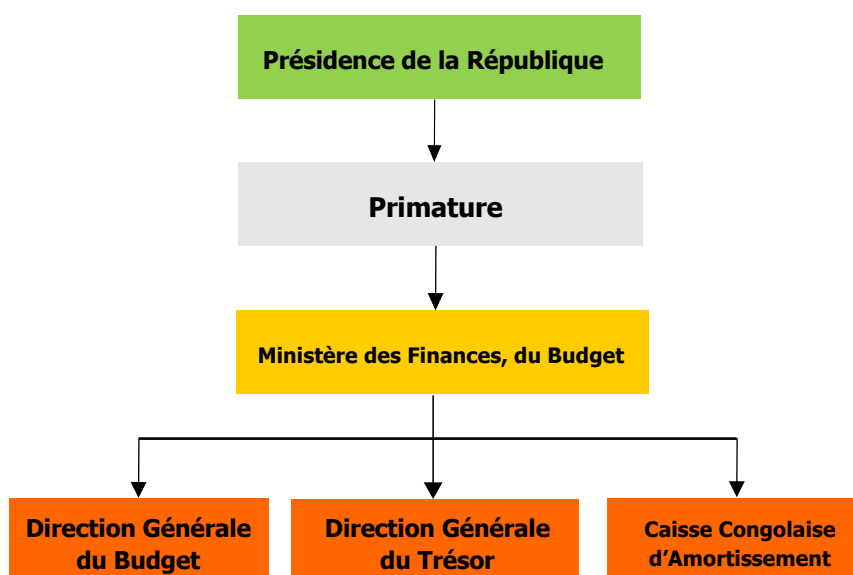
D. Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cours Suprême, les cours d'appel et les autres juridictions nationales.

E. Présentation de l'Emetteur

L'Emetteur est la République du Congo, représenté par le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP). La Direction Générale du Trésor (DGT) et la Direction Générale du Budget (DGB) sont les entités administratives chargées de conduire l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.

Figure 2 - Organigramme de l'Emetteur



Les missions et l'organisation de la Direction Générale du Trésor sont précisées par le décret n°2010-560 du 3 Août 2010 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Trésor.

a. Missions

La Direction Générale du Trésor, sous l'autorité de son Directeur Général est l'organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de réglementation et d'exécution du budget de l'État.

La Direction Générale du Trésor est chargée notamment de :

- Préparer les projets de loi de finances de l'année et les textes rectificatifs ;
- Participer à l'élaboration et à l'actualisation des cadres des dépenses à moyen terme et des cadres macroéconomiques ;
- Suivre l'exécution du budget de l'Etat ;
- Proposer des mesures d'assainissement des finances publiques ;



- Veiller à la sincérité et à la régularité des dossiers d'engagement des dépenses ;
- Assister les administrations, les établissements publics et les collectivités locales dans la gestion de leur budget et dans l'élaboration des comptes administratifs ;
- Etudier les questions relatives aux réformes budgétaires ;
- Gérer les affaires juridiques relatives à l'exécution du budget de l'Etat ;
- Veiller à la régulation de la trésorerie par l'équilibre du mouvement général des deniers dans l'espace et le temps, sur le réseau des postes comptables du Trésor ;
- Exercer les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor public ;
- Emettre et gérer les bons du trésor et autres titres publics dans le cadre des opérations relatives au marché financier ;
- Proposer les activités génératrices de recettes dans les administrations publiques et émettre des titres de perception des recettes ;
- Veiller à l'élaboration, de concert avec les services compétents du Ministère en charge des finances :
 - Des règles de la comptabilité publique et des plans comptables de l'Etat, des collectivités décentralisées, des établissements publics et autres organismes publics assujettis aux règles de la comptabilité publique ;
 - Des instructions budgétaires et comptables relatives aux opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie ;
 - Des modalités de reddition des comptes administratifs, des comptes de gestion et des comptes financiers ;
 - Du compte général de l'Etat et du projet de loi de règlement.

b. Organisation

La Direction Générale du Trésor est composée de :

- 4 catégories de services comptables :
 - Les services comptables publics principaux de l'Etat ;
 - Les services comptables publics secondaires de l'Etat ;
 - Les services comptables publics divisionnaires de l'Etat ;
 - Les services comptables publics décentralisés.
- Les services non comptables des deniers

L'ensemble bénéficie d'un appui logistique au quotidien de la part :

- Du secrétariat de direction, chargé de la gestion du courrier, l'analyse, la saisie et la reprographie des correspondances et autres documents administratifs, et de toutes autres tâches à la demande ;
- De la cellule informatique, qui revêt une importance capitale dans la bonne marche de la Direction Générale notamment par :
 - La mise en œuvre du programme d'action informatique et réseau de la Direction Générale ;
 - Le contrôle de la connexion des équipements locaux au système intégré de dépenses et recettes de l'Etat, et à ceux de la Banque des États de l'Afrique Centrale



- La gestion du cyber trésor du système intégré de dépenses/recettes de l'État
- De la direction de la prévision, qui est chargée de la gestion du calendrier, des orientations de la politique budgétaire, du suivi des rapports et des programmes sur la surveillance des activités budgétaires ;
- De la direction de la régulation, qui est chargée de tenir à jour le fichier de gestion de crédits, de contrôler la régularité et la conformité des dossiers d'engagement et de veiller au respect des plafonds de dépenses du budget de l'État
- De la direction des comptes administratifs, qui est chargée de centraliser la comptabilité administrative du budget de l'Etat en recettes et en dépenses et de veiller à la régularisation des comptes d'imputation provisoire en dépenses et recettes ;
- De la direction de la réglementation et du contentieux, qui est chargée de diligenter toute étude relative à la réglementation sur les finances publiques, du suivi des affaires à caractère administratif et financier pour lesquels l'État est assigné en justice ; De la direction de la solde, qui est chargée de tenir à jour le fichier du personnel civil et militaire et de suivre l'exécution de toutes les dépenses liées à leur traitement et leurs salaires ;
- De la direction du contrôle des services, qui est chargée de contrôler la qualité des prestations de l'ensemble des services de la Direction Générale du Budget, de proposer les mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement des services tout en veillant à l'application de la réglementation en vigueur ;
- De la direction des affaires administratives et financières, qui est chargée de gérer les ressources humaines, le matériel et la documentation ;
- Des directions départementales, qui sont régies par des textes spécifiques.



2.3. PRINCIPALES ORGANISATIONS

Tableau 7 - Représentation auprès des organisations internationales

	Organisations internationales	
Politique	Organisation des Nations Unies	ONU
	Cour Pénal Internationale	CPI
	Organisation internationale du Travail	OIT
	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO
	Organisation Mondiale pour la Santé	OMS
	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	UNESCO
	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	OMPI
	Organisation Internationale de la Francophonie	OIF
Economique	Organisation Mondiale du Commerce	OMC
	Banque Mondiale	BM
	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	OIBT
	Fonds Monétaire International	FMI
	Organisation Régionales	
Economique	Union Africaine	UA
	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle	OAPI
	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale	CEMAC
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	CEEAC
	Commission Bancaire d'Afrique Centrale	COBAC
	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	BEAC
	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Central	BDEAC
	Banque Africaine de Développement	BAD
	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	OHADA
	Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale	MARAC
Militaire	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale	COPAX



2.4. SOURCES D'INFORMATION

Les principales sources d'information contenues dans ce document d'information peuvent être retrouvées aux adresses suivantes :

Tableau 8 - Principales sources d'information

Sources d'information	
Présidence de la République du Congo	www.sgg.cg
Services du Premier Ministre	
Ministère des Finances	www.finance.ministere.cg
Direction Générale du Trésor	
Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale	www.bvm-ac.org
Direction Générale de l'Economie	
Ministère des Relations Extérieures	
Banque Mondiale	www.banquemondiale.org
Fonds Monétaire International	www.imf.org
Loi de Finances 2021 de la République du Congo	
Note de conjoncture de la dette publique de la République du Congo	



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « EOCG 6,25% NET 2016-2021 »

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

3.1. PRESENTATION GENERALE

A. Généralités sur le Congo

La situation économique reste difficile, mais des signes de stabilité sont observés. La croissance hors pétrole pourrait devenir positive pour la première fois depuis 2015 grâce à une reprise dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des transports. Toutefois, de nombreux secteurs économiques demeurent en récession en raison de retards dans la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés et du caractère restrictif des conditions de financement. La progression de la production de pétrole en 2019 est moins franche qu'initialement prévu et la croissance globale reste proche de 2 %.

Les autorités ont continué de faire preuve de prudence en matière de politique budgétaire et de gestion de la dette, et le niveau global de la dette publique devrait diminuer en 2019, après avoir atteint un niveau record de 117 % du PIB en 2017. Toutefois, la dette publique extérieure reste en difficulté et les autorités congolaises négocient une restructuration de la dette avec les créanciers commerciaux extérieurs afin d'en rétablir la viabilité. L'inflation se maintient à des niveaux



modérés (environ 2 %) et le compte courant devrait enregistrer un fort excédent grâce à la hausse des exportations de pétrole et des exportations minières à la suite de nouvelles mises en exploitation. Conjuguée à une application plus stricte des réglementations de change, cette situation se traduit par une plus forte accumulation d'avoirs extérieurs nets à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) que celle initialement prévue.

Suite aux réformes structurelles initiées et menées à bien par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie déployée pour, entre autres, l'atteinte des équilibres budgétaires et l'achèvement du plan d'apurement des arriérés intérieurs, l'agence de notation Standard and Poor's a relevé la note souveraine du Congo. Cette dernière est passée de (CCC négative) à CCC (stable), le 04 Septembre 2020.

Tableau 9 - Données macroéconomiques clés

	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)
Taux de croissance (PIB réel)	-12,2	-0,2	1,1	-0,6	-8,7
<i>dont secteur pétrolier</i>	-6,5	8,4	26,2	1,4	-5,8
<i>secteur non pétrolier</i>	-14,6	-4,3	-12,6	-2,3	-11,0
Solde courant (% PIB)	-44,0	2,6	8,4	-0,7	1,2
Dettes publiques (% PIB)	120,8	106,6	82,6	76,5	95,5
Solde budgétaire, base engagements hors dons (% PIB)	-14,0	-6,0	5,2	4,7	-2,3

Source : DGE ; e* : estimations.

B. Politique économique

Après les politiques de court terme centrées sur l'assainissement des finances publiques des années 1980 et 1990, le Congo a opté pour une approche plus structurée de planification stratégique de moyen et long terme, visant à accélérer le développement économique et social grâce à des stratégies de croissance intensive et solidaire, capable de réduire la pauvreté et de renforcer le secteur social.

La mise en œuvre du programme soutenu par la Facilité Elargie du Crédit (FEC), dont la finalité était de rétablir la stabilité et la viabilité macroéconomique tout en favorisant une croissance vigoureuse et durable, susceptible de réduire efficacement la pauvreté, a permis au Congo d'atteindre le point de décision de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en mars 2006. En 2008, le Congo a élaboré son Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Agréé dans sa forme définitive en mars 2008 par le Gouvernement, le DSRP a été approuvé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale en octobre 2008. Ce document stratégique a constitué sur la période le



seul cadre d'intervention en matière de développement visant principalement à créer la richesse et l'emploi par le développement de secteurs d'activité alternatifs au secteur pétrolier afin de soutenir la croissance de l'économie autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Promotion de la croissance économique et de la stabilité macroéconomique ;
- Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- Amélioration de l'environnement social ;
- Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

Depuis juin 2012, le Congo dispose d'un « Document de stratégie à moyen terme pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté ».

Dans son dernier Plan national de développement (2018-22), le gouvernement affiche de nouvelles ambitions et prévoit d'améliorer la gouvernance, de renforcer le capital humain et de diversifier l'économie.

Le plan table sur une reprise économique rapide doublée d'une croissance durable et inclusive.

Compte tenu de ces facteurs macroéconomiques, et malgré ce retour de bon pied à la croissance de l'économie nationale, la politique budgétaire permettra d'atteindre à moyen terme les objectifs suivants :

- Préserver la croissance économique ;
- Favoriser le rétablissement de la stabilité du secteur financier ;
- Réduire le train de vie de l'Etat ;
- Poursuivre la réduction du déficit primaire hors pétrole ;
- Renforcer les efforts de lutte contre la corruption, souvent source de fraude fiscale afin d'accroître la transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques;
- Viabiliser la dette publique en vue de la rendre soutenable.

C. Situation économique récente

La situation macroéconomique du Congo en fin d'année 2020 a été fortement impactée par la dégradation de l'environnement international et la contraction de l'activité économique nationale suite à la baisse de la production et des revenus pétroliers, ainsi qu'aux effets des mesures de riposte contre la pandémie, notamment la fermeture des frontières, l'arrêt des activités économiques non essentielles et le confinement des populations. La prise en compte de cette situation a conduit le Gouvernement de la République à réviser, deux fois de suite, son budget de l'exercice 2020.

En effet, l'économie congolaise a connu une récession en 2020 sous l'effet de la crise de la Covid-19, avec un taux de croissance du PIB réel qui s'est établi à -8,7% (dont -5,8% pour le secteur pétrolier et -11,0% pour le secteur hors pétrole), après -0,6% en 2019.



Le repli du PIB pétrolier (-5,8% en 2020, après une hausse de 1,4% en 2019) résulte du déclin naturel de la production sur certains champs pétroliers, des difficultés d'importation des équipements et de l'expertise pour réaliser des opérations de stimulation de la production, en raison de la fermeture des frontières dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.

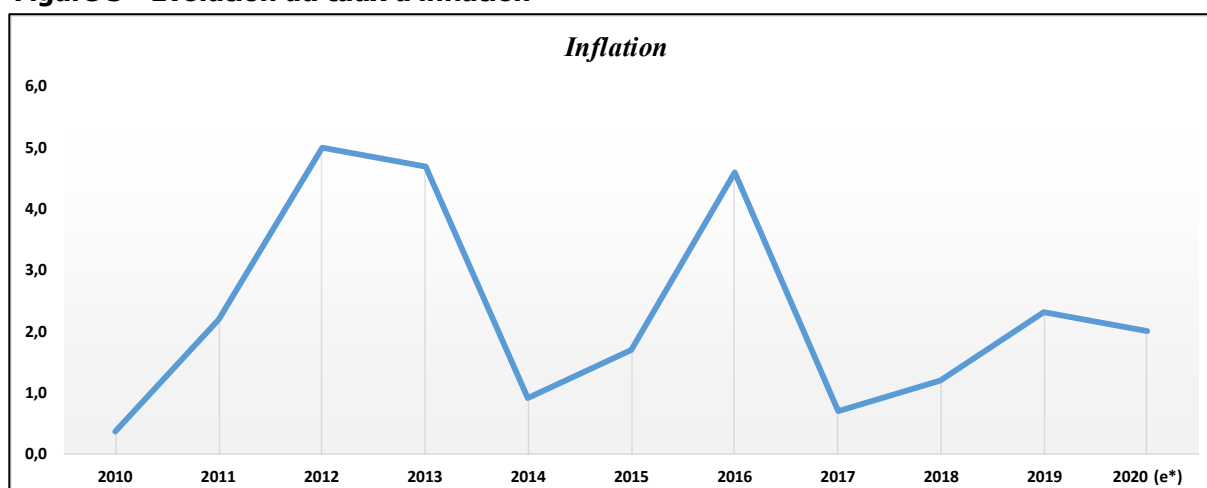
On note également le report des investissements dans le secteur, consécutif au faible niveau des cours du pétrole et à l'arrivée de la seconde vague de la pandémie à Covid-19.

S'agissant du PIB non pétrolier, il s'est contracté de 11,0% en 2020, en raison principalement de l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'activité économique. Cette contraction a été principalement observée dans les BTP (-9,9%), les commerces, la restauration et l'hôtellerie (-18,2%), les industries manufacturières (-8,2%) et les autres services (-15,7%).

Toutefois, la baisse du PIB non pétrolier a été légèrement atténuée, grâce aux performances enregistrées par les industries brassicoles, le transport ferroviaire et les télécommunications au cours du dernier trimestre de l'année, suite à l'entrée en vigueur des mesures de la seconde phase de déconfinement par paliers édictées par le Gouvernement.

Sur le front des prix, l'inflation est restée globalement modérée en 2020. Ainsi, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressorti à 2,0% en moyenne annuelle, contre 2,3% en 2019, en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure et du recul des prix des produits alimentaires, sous l'effet de la crise de la Covid-19. Ce niveau reste en conformité avec la norme édictée par la CEMAC, qui en impose un plafond de 3%.

Figure 3 - Evolution du taux d'inflation



Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.



D. Evolution économique par secteurs

L'économie congolaise repose largement sur le pétrole qui a représenté en moyenne **45,2%** de son PIB, **55,6%** des recettes publiques et **76,6%** des recettes des exportations en moyenne, entre 2016 et 2020.

Ainsi, en la croissance économique du Congo pour l'année 2020 a été estimée à **-8,7%** en termes réels, après **-0,6%** en 2019. Cette accentuation du rythme de décroissance des activités économiques, est consécutive à l'impact de la pandémie à Covid-19 sur l'ensemble des activités du secteur hors pétrole. En effet, ce secteur a décru de **11,0%** en 2020, contre **-2,3%** en 2019. Le secteur pétrolier, quant à lui, a également connu une contraction de ses activités, avec une production en baisse de **5,8%** 2020, après une croissance de ses activités de l'ordre de **+1,4%** en 2019.

Tableau 13 - Ventilation sectorielle du PIB 2016-2020

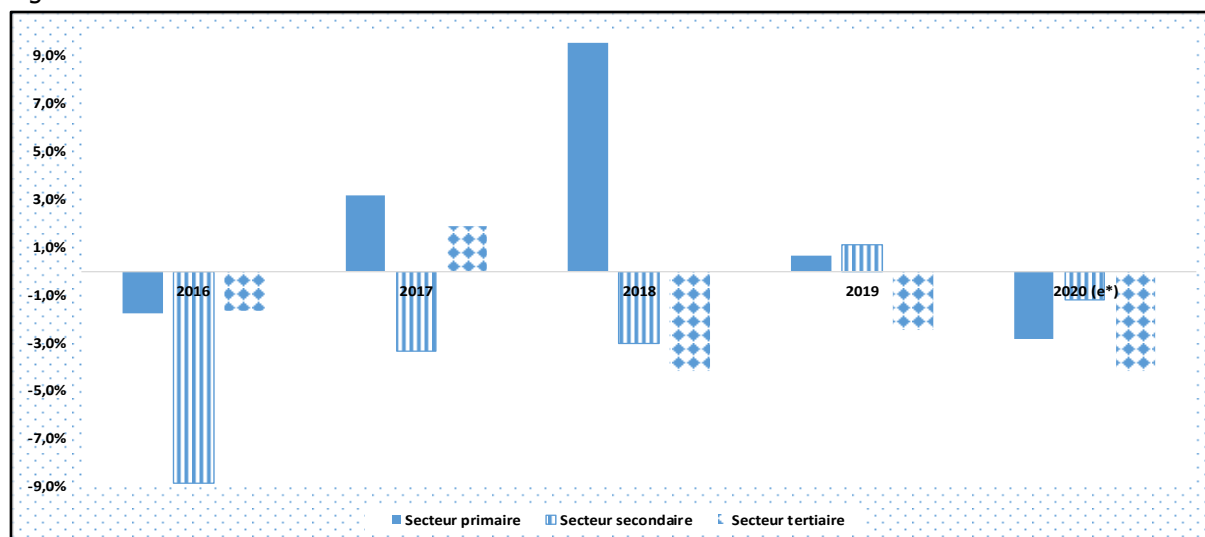
PIB à prix courants (en milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Secteur primaire	2 140,9	2 887,1	4 255,9	4 286,7	2 651,9	-38,1
Agriculture, élevage, chasse et pêche	408,5	435,1	441,8	468,1	434,2	-7,2
Sylviculture et exploitation forestière	100,2	133,4	116,8	116,9	106,5	-8,9
Industries extractives - pétrole	1 606,4	2 232,5	3 617,7	3 625,7	2 068,9	-42,9
Industries extractives - gaz	25,8	28,8	23,4	22,3	19,2	-13,8
Industries extractives - cuivre	...	57,3	55,3	53,7	23,0	-57,1
Secteur secondaire	1 566,5	1 367,7	1 115,6	1 257,0	1 151,3	-8,4
Industries manufacturières	566,7	575,0	553,0	611,5	540,0	-11,7
Electricité, gaz et eau	75,3	81,5	81,9	88,5	86,6	-2,2
Bâtiments et Travaux publics	924,5	711,1	480,7	557,0	524,7	-5,8
Secteur tertiaire	2 687,3	2 810,4	2 438,6	2 399,7	2 080,2	-13,3
Transports et télécommunications	520,7	506,1	379,5	429,2	363,8	-15,2
Transports	379,6	372,2	279,2	321,4	246,5	-23,3
Télécommunications	141,2	134,0	100,3	107,8	117,3	8,8
Commerce, restaurants et hôtels	832,2	797,7	678,0	622,2	519,3	-16,5
Administrations publiques	563,1	675,6	703,6	697,0	637,3	-8,6
Autres services	771,3	831,1	677,5	651,4	559,8	-14,1
PIB au coût des facteurs	6 394,7	7 065,2	7 810,0	7 943,4	5 883,4	-25,9
<i>Droits et Taxes à l'importation</i>	<i>491,2</i>	<i>348,7</i>	<i>250,1</i>	<i>257,7</i>	<i>227,7</i>	<i>-11,6</i>
PIB aux prix courants du marché	6 885,9	7 413,9	8 060,2	8 201,2	6 111,1	-25,5
PIB hors pétrole aux prix courants du marché	5 253,8	5 152,5	4 419,1	4 553,1	4 023,0	-11,6
PIB pétrole aux prix courants du marché	1 632,2	2 261,3	3 641,1	3 648,0	2 088,1	-42,8

Source : Cadrage macroéconomique ; e : estimation.*



Par conséquent, à fin 2020, du côté de l'offre, la croissance économique a été grevée respectivement par les activités du secteur primaire (-5,5 points, contre +1,3 point en 2019), du secteur secondaire (-8,3 points, contre +8,2 points en 2019) et celles du secteur tertiaire (-13,9 points, après -7,4 points estimé l'année dernière).

Figure 4 - Contribution sectorielle au PIB 2016-2020



Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

a. Secteur primaire

Les contreperformances du **secteur primaire** en 2020, résultent de la baisse des activités dans la branche « **Industries extractives** », au niveau de sa composante « pétrole », avec un apport négatif à la croissance de 2,8 points, après +0,7 point estimée une année auparavant. Cette contraction des activités découlerait principalement de la baisse de la production pétrolière de 5,8% en 2020, contre +1,4% l'année d'avant, en lien avec les pannes techniques enregistrées sur certains champs (Moho, Mboundi et Lianzi), consécutives aux difficultés d'importation des pièces de rechange et de la main d'œuvre qualifiée pour réaliser les travaux de maintenance et de stimulation de la production.

La branche des « **autres industries extractives** », constituée essentiellement de l'exploitation du Cuivre par la SOREMI, a obéré la croissance de 0,1% en 2020, sous l'effet de la chute de la production de ce minerai (-53,2%) occasionnée par sa faible teneur en cuivre et l'effet du confinement du personnel opérationnel, de suite de la Covid-19.

La branche « **Agriculture, élevage et pêche** » a apporté une contribution de 0,1 point à la constitution de la croissance 2020, en lien avec l'accroissement des superficies des exploitations agricoles modernes, et le soutien apporté par l'Etat aux cultures maraichères ainsi que le développement de certains projets agricoles dans la région du Niari. Par ailleurs, la production du maïs a connu une hausse pour répondre à la volonté des brasseries de s'approvisionner localement en ce produit. Enfin, le secteur de l'élevage a poursuivi la politique de consolidation de ses activités, par l'augmentation



des capacités de production au niveau de plusieurs fermes avicoles (IVONGUI, POULET HINDA, BARETTO), ce qui a contribué à l'amélioration de l'offre nationale en poulets et œufs.

La branche « **Sylviculture et exploitation forestière** » a enregistré une contribution de -0,2 point à la croissance en 2020, contre -0,1 point estimée en 2019. Cette évolution est à mettre en relation avec la contraction des activités des sociétés forestières (-7,3%), causée par la baisse de la production, sous l'effet du recul de la demande mondiale et des restrictions imposées au commerce international dans le cadre de la riposte contre la Covid-19. A cela, s'ajoute l'incertitude autour de l'entrée en vigueur du nouveau code forestier, jugé très contraignant pour les producteurs (100% de transformation, instauration d'un contrat de partage de production, mise en place de nouvelles taxes, etc.), qui serait de nature à décourager les investissements dans le secteur.

Tableau 11 - Contribution du secteur primaire à la croissance PIB en %

Contribution à la croissance du PIB réel	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Secteur primaire	-1,8%	3,2%	9,5%	0,7%	-2,8%	-3,5
Agriculture, élevage, chasse et pêche	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	-0,1
Sylviculture et exploitation forestière	0,1%	0,2%	0,2%	-0,1%	-0,2%	-0,1
Industries extractives - pétrole	-2,0%	2,8%	9,2%	0,6%	-2,6%	-3,2
Industries extractives - gaz	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Industries extractives - cuivre	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

b. Secteur secondaire

S'agissant du **secteur secondaire**, sa contribution à la croissance a été négative de 1,2 point en 2020, contre +1,1 point estimé l'année précédente, en lien avec la contraction attendue des activités dans l'industrie manufacturière (-8,2%), les BTP (-9,9%) et l'Electricité, gaz et eau (-0,9%). En effet, la sous-branche des « **Industries manufacturières** », a obéré la croissance de 0,7 point en 2020, contre +0,5 point l'année antérieure, en lien avec la baisse des activités dans l'industrie brassicole, sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Le secteur des cimenteries a enregistré une baisse de sa production en 2020, en relation avec la déprime du secteur des BTP. De même, le secteur de la minoterie a connu un repli de sa production, sur la même année, sous l'effet de la baisse de la demande intérieure.

Parallèlement, la branche « **Electricité, gaz et eau** » a amputé la croissance de -0,1 point en 2020, contre +0,1% estimée en 2019, en lien avec le ralentissement des activités industrielles et commerciales pendant la période de confinement.

De même, la branche « **Bâtiments et travaux publics** » a impacté négativement la croissance à hauteur de 0,5 point, du fait de la faiblesse du niveau des dépenses en capital de l'Etat et du secteur privé en 2020.



Tableau 12 - Contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB en %

Contribution à la croissance du PIB réel	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Secteur secondaire	-8,9%	-3,3%	-3,0%	1,1%	-1,2%	-2,3
Industries manufacturières	-1,1%	-0,7%	-0,3%	0,5%	-0,7%	-1,3
Electricité, gaz et eau	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	-0,1
Batiments et Travaux publics	-7,9%	-2,7%	-2,8%	0,5%	-0,5%	-1,0

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

c. Secteur tertiaire

En 2020, le **secteur tertiaire** a contribué négativement à la croissance de 4,2 points, après -2,5 points estimée en 2019. En effet, la principale branche de ce secteur, celle des « **Transports et télécommunications** », a eu contribution négative de 0,2 point en 2020, justifiée par la baisse du trafic des marchandises en transbordement au Port Autonome de Pointe-Noire, le recul du transport ferroviaire, aérien et terrestre, consécutivement aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. De même, la sous-branche « **Télécommunications** » a connu une légère contraction de ses activités sous l'effet de la baisse des revenus des agents économiques.

Par ailleurs, la contribution des activités de la branche « **Commerce, restaurants et hôtels** » a réduit la croissance économique de 1,3 point en 2020, sous l'effet des mesures de restriction des activités dans le cadre de la riposte contre la pandémie à Covid-19.

Le poste « **Administrations publiques** » a plombé la croissance de 1,6 point en 2020, contre -1,5 point en 2019, suite à la contraction des dépenses d'investissement de l'Etat.

Tableau 13 - Contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB en %

Contribution à la croissance du PIB réel	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Secteur tertiaire	-1,7%	1,9%	-4,2%	-2,5%	-4,2%	-1,7
Transports et télécommunications	-0,9%	-0,4%	-1,0%	0,3%	-0,2%	-0,5
Commerce, restaurants et hôtels	-0,7%	-0,6%	-1,4%	-0,8%	-1,3%	-0,5
Administrations publiques	-2,3%	2,2%	0,2%	-1,5%	-1,6%	-0,1
Autres services	2,3%	0,6%	-1,9%	-0,5%	-1,2%	-0,7

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.



E. Evolution du secteur public et du secteur privé

a. Evolution du secteur public

En 2015, le gouvernement a poursuivi ses réformes d'amélioration de la gouvernance du secteur public. La révision du statut général de la Fonction publique est en cours, avec la contribution du Comité national du dialogue social. Et l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et des compétences de l'administration publique se poursuit. Par ailleurs, la mise en place du fichier unique pour gérer en ligne les ressources humaines de l'État devrait permettre de mieux organiser la Fonction publique.

Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour transposer les directives de gestion des finances publiques (GFP) de la CEMAC. Le projet de loi sur la responsabilité et la transparence des finances publiques a été adopté par le Conseil des ministres.

Des réformes s'imposent également dans un certain nombre de domaines essentiels de la GFP, comme le relèvent le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) 2014, la revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (Pemfar), et la revue à mi-parcours du PND réalisée en 2015. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du PEFA, du PEMFAR et de la revue à mi-parcours du PND. Il s'agit en particulier de renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques.

b. Evolution du secteur privé

Le secteur privé congolais a enregistré un volume d'investissement d'environ 91,1% de l'ensemble des investissements réalisés dans le l'économie sur ces cinq (05) dernières années. Selon les statistiques disponibles, le secteur privé hors pétrole en concentre en moyenne 42,3%, et le secteur pétrolier 57,7%, sur la même période indiquée précédemment. L'analyse de la dynamique du secteur privé congolais montre que ce secteur est confronté une série de contraintes dont les plus importantes sont :

- les difficultés d'accès au crédit ;
- le niveau élevé du coût des facteurs de production ;
- la mauvaise qualité des infrastructures économiques ;
- l'absence et/ou la faiblesse des structures d'appui ;
- la faible incitation à l'esprit d'entreprise ;
- le faible niveau de qualification de la main d'œuvre.

Face à ce constat, le programme de développement du secteur privé congolais que le Gouvernement met en œuvre depuis 2018, vise à :

- accroître la contribution du secteur privé au PIB, notamment le secteur privé hors pétrole ;
- dynamiser le secteur privé pour qu'il soit la source d'une croissance durable et inclusive ;
- faire du secteur privé le principal pourvoyeur d'emplois.



Pour atteindre les objectifs assignés au développement du secteur privé congolais, la stratégie du Gouvernement consiste à fournir les appuis nécessaires tant à la création d'entreprises, à leur développement qu'à la création d'un environnement propice aux affaires.

La stratégie de développement du secteur privé congolais sera construite autour des axes prioritaires suivants :

Axe 1 : amélioration de l'accès au crédit pour les entreprises et les petits producteurs ;

Axe 2 : développement de la finance inclusive pour accompagner les petits opérateurs ;

Axe 3 : renforcement des infrastructures économiques ;

Axe 3 : appui au secteur privé ;

Axe 4 : soutien aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises ;

Axe 5 : promotion de l'esprit d'entreprise ;

Axe 6 : tirer profit des autres accords globaux ou bilatéraux.

F. Les atouts de la République du Congo

La République du Congo dispose de nombreux atouts pour bâtir une économie solide, améliorer le niveau de vie de sa population et tirer la croissance économique de la sous-région.

Le pays détient d'importantes réserves de pétrole, gaz et autres minerais, de vastes forêts naturelles (près de 22 millions d'hectares) et une grande superficie de terres arables (10 millions d'hectares). Il possède également un réseau hydrographique très développé, un climat favorable à l'agriculture, des ressources minières et une biodiversité qui revêt une importance mondiale et contribue à lutter contre le changement climatique en régulant les gaz à effet de serre. À cela s'ajoute une position géographique stratégique en Afrique centrale, avec une façade maritime de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique et un port en eau profonde à Pointe-Noire dont pourrait bénéficier l'ensemble de la sous-région.



Tableau 14 - Atouts de la République du Congo

Réserves des ressources minières	
Réserves prouvées de pétrole	1,6 milliards de barils
Réserves prouvées de gaz	34 milliards de m ³
Réserves estimées de pétrole	6 milliards de barils
Réserves estimées de gaz	130 milliards de m ³
Réserves prouvées de fer	25 milliards de tonnes
Réserves de potasse	1,8 milliards de tonnes
Réserves de magnésium	800 millions de tonnes
Réserves en polymétaux	100 millions de tonnes
Réserves de diamant	7 à 8 millions de carats
Réserves de calcaire	60 milliards de tonnes
Potentiel agricole et forestier	
Potentiel agricole	10 millions d'hectares de terres arables
Potentiel forestier	22 millions d'hectares de forêts denses (10% des forêts tropicales d'Afrique) dont 18,4 millions d'hectares exploitables en essences commercialisables.
Potentiel de production hydroélectrique	
Le potentiel de production hydroélectrique de la République du Congo est de 1 500 Mégawatt (MW).	
Réseau routier	
Routes nationales	5 604 km dont 2 648 bitumés
Routes départementales	5 604 km
Routes rurales	7 380 km
Réseau ferroviaire	
Le chemin de fer Congo-océan	510 km
Le chemin de fer de l'ouest (Mont Belo/Mbinda)	285 km



Réseau maritime	
La République du Congo en détient un seul, c pays.	Celui de Pointe Noire, qui relie les différents réseaux maritimes du
Le réseau fluvial inter-Etats	2 482 km
Le réseau fluvial national	5475 km
Réseau aérien	

Il existe 11 aéroports internationaux dont 3 de classe A (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo) et 8 de classe B (Impfondo, Ouesso, Owando, Ewo, Dolisie, Sibiti, Nkayi, , Djambala.

Réseau électrique	
Centrale électrique du Congo (CEC)	300 MW
Imboulou	120 MW
Moukoulou	74 MW
Centrale à gaz de Djéno (CED)	50 MW
Djoué	18 MW
Liouesso (en attente de livraison)	13 MW
Faune et flore	

Elles sont composées outre les 6500 espèces végétales, de 200 espèces de mammifères, plus de 700 espèces d'oiseaux, de 45 espèces de reptiles et de plus de 632 espèces d'insectes. L'exploitation des produits non ligneux (Gnetum, marantacées, lianes, rotins, écorces, miel, etc.) relève encore du domaine de l'informel. L'exploitation de la forêt, et de manière générale de la forêt tropicale, ne cible qu'un nombre limité d'essences forestières de notoriété et fortement demandées sur le marché international. L'industrie du bois, outre sa taille limitée, ne concerne que la première transformation (sciage, tranchage, déroulage, contreplaqués, etc.) exportée sur le marché international.

Source : MFBPP

G. Les principaux chiffres sur les cinq (05) années

La situation macroéconomique du Congo en fin d'année 2020 a été fortement impactée par la dégradation de l'environnement international et la contraction de l'activité économique nationale suite à la baisse de la production et des revenus pétroliers, ainsi qu'aux effets des mesures de riposte contre la pandémie, notamment la fermeture des frontières, l'arrêt des activités économiques non essentielles et le confinement des populations. La prise en compte de cette situation a conduit le Gouvernement de la République à réviser, deux fois de suite, son budget de l'exercice 2020. Ainsi, pour mieux apprécier le profil des principaux agrégats macroéconomiques pour l'année 2020, les principales hypothèses suivantes ont été retenues sur la base des statistiques collectées.



Sur le *plan international* :

i) une estimation du cours du pétrole congolais (39,9 dollars US/baril, en baisse de 38,1% par rapport à 2019) ; et une légère contraction du prix moyen du gaz congolais (-28,9% à 263,8 dollars US/tonne, comparativement à 2019, sous l'effet de la baisse de la demande), *ii)* une contraction des cours mondiaux de grumes (-1,4%, à 277,0 dollars US/m³ en 2020) et *iii)* une dépréciation du taux de change du dollar US par rapport au franc CFA (-2,1% à 573,8 FCFA/dollar US, comparativement à la même période de l'année antérieure).

Au plan national, les hypothèses retenues ont été calibrées sur :

i) une baisse de la production de pétrole (-5,8% à 114,4 millions de barils), *ii)* une contraction de la production de grumes (-7,3% à 1 474,0 milliers de m³), *iii)* une chute de la production du cuivre (-53,2% à 6,7 milliers de tonnes) et *iv)* une hausse des exportations de gaz (+23,5%, à 1 493,3 milliers de barils).

En conséquence, sur la base des hypothèses énumérées ci-dessus, le profil de la situation de macroéconomie du Congo se présente ainsi qu'il suit, par secteur.

a- Sur la sphère réelle

L'économie congolaise a connu une récession en 2020 sous l'effet de la crise de la Covid-19, avec un taux de croissance du PIB réel qui s'est établi à -8,7% (dont -5,8% pour le secteur pétrolier et -11,0% pour le secteur hors pétrole), après -0,6% en 2019.

Le repli du PIB pétrolier (-5,8% en 2020, après une hausse de 1,4% en 2019) résulte du déclin naturel de la production sur certains champs pétroliers, des difficultés d'importation des équipements et de l'expertise pour réaliser des opérations de stimulation de la production, en raison de la fermeture des frontières dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.

On note également le report des investissements dans le secteur, consécutif au faible niveau des cours du pétrole et à l'arrivée de la seconde vague de la pandémie à Covid-19.

S'agissant du PIB non pétrolier, il s'est contracté de 11,0% en 2020, en raison principalement de l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'activité économique. Cette contraction a été principalement observée dans les BTP (-9,9%), les commerces, la restauration et l'hôtellerie (-18,2%), les industries manufacturières (-8,2%) et les autres services (-15,7%). Toutefois, la baisse du PIB non pétrolier a été légèrement atténuée, grâce aux performances enregistrées par les industries brassicoles, le transport ferroviaire et les télécommunications au cours du dernier trimestre de l'année, suite à l'entrée en vigueur des mesures de la seconde phase de déconfinement par paliers édictées par le Gouvernement.



b- Au niveau des prix

Sur le front des prix, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressorti à 2,0% en moyenne annuelle, contre 2,3% en 2019, en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure et du recul des prix des produits alimentaires, sous l'effet de la crise de la Covid-19.

c- Sur le plan des finances Publiques

En raison de l'impact de la crise sanitaire de la pandémie de la Covid-19 sur l'environnement économique national et international, la loi de finances initiale de l'exercice 2020 a fait l'objet de deux rectifications successives, en mai et octobre 2020.

Ainsi, au terme de l'année 2020, **les recettes budgétaires totales** ont baissé de 38,2% par rapport à 2019, à 1 227,0 milliards. Cette évolution résulte principalement de la chute de 51,8% des recettes pétrolières par rapport à 2019, à 624,0 milliards, en raison de la baisse enregistrée des cours du pétrole congolais (-38,1% à 39,9 dollars US/baril), couplée à la régression du niveau de production nationale de pétrole (-5,8%, à 114,4 millions de barils). Parallèlement, les recettes non pétrolières ont diminué de 12,8%, à 603,1 milliards, sous l'effet de la crise économique causée par la pandémie de la Covid-19.

Pour ce qui est **des dépenses budgétaires totales**, elles se sont inscrites en baisse de 14,7%, à 1 368,1 milliards, sous l'effet principalement de la baisse des dépenses courantes (-12,9%), consécutive à la réduction du train de vie de l'Etat. De même, les dépenses d'investissement ont été réduites de 24,5%, à 188,6 milliards en 2020, du fait principalement des difficultés de mobilisation des ressources auprès des partenaires financiers extérieurs.

En définitive, la situation des finances publiques s'est soldée par un déficit du solde budgétaire, base engagements, hors dons, de 2,3% du PIB en 2020, contre +4,7 % du PIB en 2019, qui résulte de la dégradation de l'environnement macroéconomique du pays.

d- Dette publique

Selon les données de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA), l'encours de la dette publique du Congo, qui représentait 76,5% du PIB en 2019, a progressé de 19,0 points, en glissement annuel, à fin décembre 2020, pour s'établir à 95,5% du PIB, à 6 478,2 milliards, du fait de l'augmentation du niveau d'endettement de l'Etat, dans ce contexte de crise. Ainsi, en 2020, cette dette a été composée de 76,7% de la dette extérieure et de 23,3% de la dette intérieure, contre respectivement 72,5% et 27,5% en 2019.

Du point de vue de sa composante intérieure, son encours s'est établi à 1 362,0 milliards au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une baisse de 20,9%, en comparaison annuelle, sous l'effet principalement de l'apurement d'une partie de la dette intérieure



dans le cadre de l'opération du club de Brazzaville. Ces différentes composantes ont ainsi évolué comme suit :

L'encours de la dette intérieure hors arriérés, a connu une baisse de 9,0%, pour s'établir à 619,8 milliards en 2020, sous l'effet de l'amortissement de l'emprunt obligataire de 192 milliards de l'Etat ;

Le niveau des arriérés, quant à lui, a régressé de 4,8%, pour ressortir à 1 042,2 en 2020, consécutif au remboursement du principal.

Tableau 15 - Les principaux chiffres sur cinq (05) ans

	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)
Variation annuelle (en%)					
PIB à prix constant (milliards de FCFA)	-12,2	-0,2	1,1	-0,6	-8,7
PIB pétrolier	-6,5	8,4	26,2	1,4	-5,8
PIB non pétrolier	-14,6	-4,3	-12,6	-2,3	-11,0
PIB aux prix courants	-12,3	7,7	8,7	1,7	-25,5
Croissance annuelle (en%)					
Exportation, f.à.b	-6,7	40,5	45,4	0,8	-38,7
Importation, f.à.b	11,2	-48,1	-2,8	4,2	-29,6
Solde des transactions courantes	-10,6	106,5	244,9	-108,5	229,6
Dette publique extérieure (% PIB)	91,3	79,5	60,2	55,5	73,2
En % du PIB					
Recettes totales	22,2	19,1	23,4	24,2	20,1
dont recettes pétrolières	10,2	9,2	16,0	15,8	10,2
recettes non pétrolières	12,1	9,9	7,4	8,4	9,9
Dépenses totales	36,3	25,1	18,1	19,6	22,4
dont dépenses courantes	23,5	19,5	16,4	16,5	19,3
dépenses en capital	13,0	5,5	1,8	3,0	3,1
Solde budgétaire global hors dons	-14,0	-6,0	5,2	4,7	-2,3
Solde budgétaire de référence (>= -1,5 % du PIB)	-7,4	-2,7	-3,2	-1,0	-1,4
En pourcentage des recettes publiques totales hors dons					
Service de la dette publique extérieure	23,3	29,1	35,4	53,7	41,9
Dette publique extérieure	410,5	416,6	257,7	229,1	364,5

Source : Cadastre macroéconomique ; e* : estimation.

3.2. COMMERCE EXTERIEUR

A. Situations et données chiffrées

Il en est ressorti une contraction des comptes extérieurs en 2020, avec une balance commerciale qui a dégagé un solde excédentaire de 1 852,7 milliards en 2020, en net repli de 44,2% par rapport à l'année dernière, en raison de la baisse des exportations (-38,7%, à 3 261,6 milliards), en dépit du recul moins des importations (-29,6%, à 1 408,9 milliards). La baisse des exportations résulte du repli de la production pétrolière et de la forte chute des prix internationaux du pétrole brut, tandis que celle des importations est consécutive à la chute de la demande intérieure provoquée par la crise sanitaire.



Par conséquent, le taux de couverture des importations par des exportations est revenu de 265, 8% en 2019, pour s'établir 231,5% en 2020, sous l'effet de la crise sanitaire sur la dynamique des échanges extérieurs.

Tableau 16 - Evolution du commerce extérieur des biens (en valeur)

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Total exportations	2 583,0	3 629,1	5 277,7	5 321,2	3 261,6	-38,7
Total importations	3 807,5	1 977,0	1 921,9	2 001,7	1 408,9	-29,6
Solde commercial	-1 224,5	1 652,1	3 355,8	3 319,5	1 852,7	-44,2
Ratio Export / Import	67,8%	183,6%	274,6%	265,8%	231,5%	-34,3

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

B. Vue sur les exportations

Au cours de l'année 2020, les exportations du Congo ont enregistré une baisse de 38,7%, pour s'établir à 3 262,4 milliards de FCFA, sous l'effet de la contraction des exportations du pétrole, constituant 75,8% des exportations globales, dans ce contexte de baisse de la production nationale et des cours du baril de pétrole à l'international.

Les exportations du bois, ont quant à elles, ont connu une baisse de 8,9%, pour s'établir à 129,2 milliards en 2020, consécutive à la perturbation des circuits de commercialisation et de la baisse de la demande asiatique, en cette période de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Tableau 17 - Evolution des exportations

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Pétrole brut	1 757,1	2 695,8	4 336,0	4 390,6	2 472,5	-43,7
Gaz (propane et butane)	25,8	28,8	23,4	22,3	19,2	-13,8
Produits pétroliers	63,8	81,3	143,0	116,2	89,7	-22,8
Cuivre	0,0	57,3	55,3	53,7	23,0	-57,1
Fer - minéral	0,0	0,0	0,9	1,3	0,3	-76,3
Potasse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bois tropicaux	140,4	155,8	141,7	141,8	129,2	-8,9
Rondins d'eucalyptus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sucre	0,0	1,1	2,7	2,0	2,0	0,8
Divers	595,9	609,1	574,9	593,3	525,6	-11,4
TOTAL EXPORTATIONS	2 583	3 629	5 278	5 321	3 262	-38,7

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

C. Vue sur les importations

Sur l'ensemble de l'année 2020, les importations ont enregistré une baisse de 29,6%, pour s'établir à 1 409, 1 milliards de F CFA en 2020, contre 2 002,6 milliards de F CFA, une année auparavant. Cette baisse est portée tirée par celle des importations du secteur pétrolier (-52,0%), à 484,1 milliards de FCFA, sous l'effet des difficultés d'importation du matériel et de la main d'œuvre qualifiée par les opérateurs de secteur, contre tenue de la fermeture des frontières par les pays partenaire, dans le cadre de la riposte contre la Covid-19. Les importations du secteur public ont augmenté de 7,1%, pour ressortir 294,3 milliards en lien avec les importations du matériel dans le cadre de



la riposte contre la Covid-19. Quant aux « autres », constituées essentiellement des échanges commerciaux avec les pays membre de la zone CEMAC, elles ont régressé de 12,3%, à 630,5 milliards en 2020, sous l'effet de la réduction de la mobilité des personnes dans la sous-région, dans ce contexte de crise.

Tableau 18 - Evolution des importations

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Secteur pétrolier	1 213,9	1 459,9	969,5	1 008,2	484,1	-52,0
Secteur public	946,5	105,1	250,8	274,8	294,3	7,1
Autres	1 647,0	412,0	701,7	718,7	630,5	-12,3
TOTAL IMPORTATIONS	3 807	1 977	1 922	2 002	1 409	-29,6

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

I. 3.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES SUR LE COURT TERME, 2021

En 2021, l'activité économique devrait se redresser, en raison de la relance de la demande mondiale des matières premières, notamment celle du pétrole brut, avec l'arrivée sur le marché d'une série de vaccins contre la Covid-19, en lien avec des découvertes récemment réalisées, qui induirait la relance de la consommation mondiale, et le redressement des activités économiques.

Ainsi, la situation économique serait marquée en 2021, au plan externe, par : i) une amélioration des cours mondiaux du pétrole (+15,3% à 48,1 dollars/baril), ii) une stabilisation du dollar par rapport au FCFA à 585,6 FCFA/\$, et iii) une amélioration des termes de l'échange de 23,3 % ; et, au plan interne, par une contraction de la production du gaz de 2,0 % à 1 463,0 milliers de baril et une légère progression de celle du pétrole (+2,5%) à 117,1 millions de barils.

Sur la base de ces hypothèses, les profils d'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques du Congo pour l'année 2021 serait les suivants :

- un PIB réel qui progresserait 1,3 %, due aux performances attendues du secteur non pétrolier (+1,1 %), sous l'effet de la relance attendue des activités économiques dans le secteur hors pétrole après une année, difficile. La production pétrolière quant à elle croîtrait légèrement (+1,5 %) en raison de la montée en puissance des champs Banga Kayo et Néné phase 2 B, en dépit du déclin progressif des champs du plateau Moho ;
- au niveau des prix, une reprise des pressions inflationnistes (+2,8%) devrait être observée en rapport avec la relance de la demande tribuataire de la reprise des habitudes de consommation, tout en restant en-dessous de la norme communautaire de 3%, en 2019 ;
- une amélioration du solde budgétaire, base engagements, hors dons, excédentaire de +1,2 % du PIB, contre -2,3% du PIB un an plus tôt en relation avec l'amélioration attendue des recettes budgétaires, sous l'effet de la relance économique ;



- une amélioration attendue des comptes extérieurs, avec un excédent du solde du compte courant transferts inclus, de + 5,3 % du PIB, après un excédent de 1,2% du PIB en 2019, en relation avec l'augmentation des exportations (+14,7%) en valeurs suite à l'amélioration projetée des termes de l'échange (+23,3 %) ;
- sur le plan monétaire, les avoirs extérieurs nets s'amélioreraient de 7,3 %, à 271,6 milliards, en rapport avec l'amélioration attendue des recettes d'exportation du pétrole ; les crédits à l'économie et la masse monétaire progresseraient respectivement de 6,6 % et de 8,5 %. En conséquence, les réserves extérieures couvriraient environs à 3,3 mois d'importations des biens et services, après 2,5 mois une année auparavant.

I.3.3. Evolution de la situation macroéconomique à moyen terme (2022-2023)

A moyen terme, l'amélioration de l'activité économique au Congo continuerait de dépendre du redressement progressif du secteur hors pétrole sous la condition de la bonne mise en œuvre du programme conclu avec le FMI et de l'opération d'apurement de la dette intérieure qui devrait permettre de relancer la demande globale, avec la création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dénommé « Club de Brazzaville » qui a lancé en octobre 2020 sa première opération de rachat de la dette et d'assainissement du secteur bancaire à hauteur 300 milliards¹.

Le secteur pétrolier serait quant à lui tributaire du processus de vieillissement des champs, de l'exploration de nouveaux champs et de la dynamique des cours du pétrole brut dont les prévisions ont été revues à la baisse sous l'effet du recul de la demande mondiale causée par la 3eme vague de la COVID-19.

Ainsi, le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 4,4 % en 2022, et 2,9 % en 2023. Les tensions inflationnistes devraient rester contenues et proches du seuil communautaire avec une moyenne de 2,8 % sur la période 2022-2023, en liaison avec la bonne tenue de l'offre en produits vivriers qui devrait plus que compenser la dynamique de la demande intérieure.

L'excédent du compte courant, dons inclus, se fléchirait à 3,8 % du PIB en 2022, avant de se redresser légèrement de 4,1 % du PIB en 2023.

La gestion des finances publiques devrait globalement s'améliorer grâce à la meilleure mise en œuvre du programme avec le FMI et les retombées des réformes d'optimisation du recouvrement des recettes fiscales et du contrôle des dépenses publiques. Le solde budgétaire, base engagements, hors dons, devrait s'améliorer pour représenter 5,4 % du PIB en moyenne annuelle sur la période 2022-2023.



Sur le plan monétaire, l'on enregistrerait : i) une forte amélioration des avoirs extérieurs nets sur la période (23,2 % en moyenne annuelle) et ii) une croissance importante de la masse monétaire (12,2 % en moyenne annuelle). Ainsi, les réserves extérieures représenteraient en moyenne 6,8 mois d'importations des biens et services sur la période.

Tableau 18 - Perspectives macroéconomiques sur trois (03) ans

	2021*	2022*	2023*
Variation annuelle (en%)			
PIB à prix constant (milliards de FCFA)	1,3	4,4	2,9
PIB pétrolier	1,5	7,1	0,3
PIB non pétrolier	1,1	2,0	5,2
PIB aux prix courants	8,6	5,7	5,2
Croissance annuelle (en%)			
Exportation, f.à.b	14,7	6,0	2,6
Importation, f.à.b	5,6	9,2	1,8
Solde des transactions courantes	373,2	-23,6	12,6
Dette publique extérieure (% PIB)	66,4	59,3	53,8
En % du PIB			
Recettes totales	26,2	26,6	26,2
dont recettes pétrolières	13,1	13,2	12,7
recettes non pétrolières	13,1	13,4	13,6
Dépenses totales	25,0	22,2	21,1
dont dépenses courantes	19,4	16,5	15,3
dépenses en capital	5,6	5,7	5,7
Solde budgétaire global hors dons	1,2	4,3	5,2
Solde budgétaire de référence ($\geq -1,5$ % du PIB)	0,0	2,4	3,0
En pourcentage des recettes publiques totales hors dons			
Service de la dette publique extérieure	32,6	26,3	17,0
Dette publique extérieure	253,9	223,1	205,3

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.

3.4. SECTEUR FINANCIER ET MONETAIRE

A. Situation monétaire et de crédit

En glissement annuel, à fin 2020, la situation monétaire du Congo s'est caractérisée, au regard de l'évolution de ses principaux indicateurs, par la baisse de des avoirs extérieurs nets, la baisse des crédits à l'économie, l'accroissement des créances nettes sur l'Etat et celle de la masse monétaire. En effet, on a enregistré :

- une chute de 52,4% des avoirs extérieurs nets, à 253,1 milliards, en raison de la faiblesse de financements extérieurs reçus, dans un contexte de baisse des recettes d'exportation notamment celles du pétrole ;



- une baisse de 14,3% des crédits à l'économie, à 927,2 milliards, en lien avec la morosité de l'activité économique ;
- un bond de 84,3% des créances nettes sur l'Etat, à 1 016,4 milliards, justifié par un recours plus important de l'Etat au financement bancaire ;
- une progression de 3,2% de la masse monétaire, à 1 887,4 milliards, portée principalement par l'augmentation des nettes créances sur l'Etat et la variation des autres postes nets.

En conséquence, le taux de couverture de la monnaie est ressorti à 46,9% au 31 décembre 2020, contre 54,3%, à fin décembre 2019, en recul de 7,4 points, sous l'effet de la contraction du niveau des réserves de change.

Tableau 19 - Situation monétaire

Montants en milliards de F CFA	2016	2017	2018	2019	2020 (e*)	Var (2020/2019)
Avoirs extérieurs nets	461,4	213,3	241,8	531,5	253,1	-52,4
Dont compte d'opérations	99,6	138,3	182,4	499,8	177,1	-64,6
Crédit intérieur	1 744,3	1 805,8	1 753,5	1 633,2	1 943,7	19,0
Créances nettes sur l'Etat	505,6	595,4	617,8	551,4	1 016,4	84,3
Dont Position nette du Gvt	498,2	599,8	616,5	547,7	1 013,8	85,1
Crédit à l'Economie	1 238,8	1 210,4	1 135,7	1 081,9	927,2	-14,3
Masse monétaire	1 971,8	1 766,1	1 695,2	1 829,7	1 887,4	3,2
Monnaie fiduciaire	511,4	470,3	444,6	511,2	471,2	-7,8
Monnaie scripturale	1 108,7	986,8	973,1	975,4	1 013,0	3,9
Quasi-monnaie	351,8	309,1	277,5	343,2	403,2	17,5
Taux de couverture extérieur	43,9%	27,6%	32,6%	54,3%	46,9%	-7,4

B. Banques, assurances et établissements de microfinance

a. Banques

Le paysage bancaire congolais est composé, à fin décembre 2020, de dix (10) banques, et constitué en son entièreté des banques commerciales. Il s'agit de : la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH); la Banque Commerciale Internationale (BCI); la BGFIBANK CONGO (BGFI Bank); la Banque Postale du Congo (BPC); la Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique (BSCA); le Crédit du Congo (CDC); la Banque ECOBANK-Congo (ECOBANK); la Congolaise de Banque (LCB Bank); la Société Générale Congo (SGC) et la Banque United Bank for Africa (UBA).

Les banques représentent l'essentiel du secteur financier national. Leurs totaux de bilan agrégé, estimés à 1 882, milliards de FCFA (soit environ 24,5 % du PIB en 2019), représentent environ 80 % des avoirs globaux du système financier. Les dépôts



bancaires représentent la majorité des dépôts globaux (85 % des dépôts du secteur financier), le solde étant détenu par les EMF. Parmi ces banques, trois (03) sont à capitaux majoritairement détenus par les agents économiques locaux et le reste, affiliée aux groupes étrangers internationaux.

La baisse du cours de pétrole, intervenue depuis juin 2014, a fragilisé de façon directe les équilibres budgétaires du pays et occasionné une contraction de l'activité économique. Face à cette réalité, la situation du secteur bancaire s'est significativement dégradée depuis lors, le ralentissement de l'offre de crédit et l'augmentation des créances en souffrance, imputable au non apurement de la dette intérieure par l'État. Cette réduction des ressources, conjuguée à une contraction des opportunités de crédits, a affecté significativement les fonds propres et les la rentabilité de l'ensemble du système. Ainsi, sur la base des statistiques disponible arrêtées à fin septembre 2020, la situation du système bancaire congolais a été caractérisée, en glissement annuel, par :

- une légère progression de 0,1% du total agrégé de leurs bilans, à 1 949,2 milliards, en raison de l'augmentation de dépôts de la clientèle et de la recapitalisation d'une banque de la place ;
- la progression de 3,5% des dépôts collectés auprès de la clientèle, à 1 381,3 milliards, en lien avec : (i) l'effet du confinement sur les activités économiques ; (ii) la constitution par les agents économiques d'une épargne de précaution ou forcée dans le contexte d'incertitude lié à la crise de la Covid-19 ; et (iii) accessoirement, des appels de fonds réalisés par certaines entreprises auprès de leurs maisons mères, pour se prémunir des restrictions sur les transactions avec l'extérieur ;
- la régression des crédits à la clientèle de 4,2% par rapport à l'année dernière, se chiffrant à 1 118,1 milliards, justifiée par le ralentissement des activités économiques, et l'adoption d'une politique de gestion prudente des risques, par les banques, le lancement du processus d'apurement d'une partie de la dette intérieure de l'Etat dans le cadre des travaux du Club de Brazzaville ;
- la baisse de 1,8% des créances en souffrance pour ressortir à 321,6 milliards, sous l'effet du lancement du processus d'apurement d'une partie de la dette intérieure dans le cadre des travaux du club de Brazzaville. Ainsi, ces créances en souffrance ont **représenté 28,8% des crédits bruts à fin septembre 2020**, contre **28,8% une année auparavant**. Leur taux de couverture par les provisions est passé de 37,5% en septembre 2019, à 44,7% en une année (***pour une norme internationale de 10%***)
- le respect par six (7) d'entre elles, les huit normes prudentielles édictées par la COBAC ;



Tableau 20 - Evolution de la situation bilancielle

Montants en milliards de F CFA	Dec.2016	Dec.2017	Dec.2018	Sep.2019	Dec.2019	Sep.2020	Variation (%)
	1	2	3	4	5	6	6/4
Dépôts de la clientèle	1 480,8	1 334,6	1 232,8	1 334,7	1 308,5	1 381,3	3,5
Crédits bruts	1 376,8	1 324,9	1 242,5	1 167,5	1 196,6	1 118,1	-4,2
Créances en souffrance	117,0	219,3	287,1	327,6	336,8	321,6	-1,8
Provisions pour dépréciation des comptes	45,2	78,5	105,4	123,0	120,9	143,8	16,9
Crédits nets	1 331,5	1 246,4	1 137,1	1 044,5	1 075,7	974,3	-6,7
Capitaux permanents	323,4	327,4	338,7	333,3	342,3	322,6	-3,2
Valeurs immobilisées	188,7	241,4	251,3	285,7	282,4	270,9	-5,2
Autres postes nets	6,1	4,3	8,0	8,2	0,4	-1,2	-114,2
Excédent/déficit de trésorerie	290,0	178,5	191,2	345,8	293,2	457,6	32,3
Total du bilan	1 810,3	1 666,3	1 579,6	1 947,6	1 651,2	1 949,2	0,1

Source : Déclarations bancaires à la COBAC.

b. Etablissements d'Assurance

A fin 2019, le marché des assurances congolais comptait sept (07) compagnies d'assurances, cinq (5) sociétés d'assurances non vie et deux (2) sociétés d'assurances. Il s'agit de : (i) Assurances et Réassurances du Congo (ARC) ; (ii) Assurances Générales du Congo (AGC) ; (iii) Nouvelle Société Interafricaine des Assurances (NSIA) ; (iv) Allianz Congo Assurances ; (v) SAHAM Assurance CONGO ; (vi) Assurances Générales du Congo Vie (AGC-VIE) ; et (vii) Nouvelle Société Interafricaine des Assurances Vie (NSIA-VIE).

Sur la base des statistiques disponibles, le secteur des assurances au Congo a réalisé, en 2018, un volume d'affaires, de 65,8 milliards de FCFA, en baisse de 30,8% par rapport à l'année antérieure, selon la Direction National des Assurance (DNA). La contraction des activités de ce secteur reste fortement influencée par la forte baisse des activités dans les secteurs pétroliers et hors-pétroliers. En termes d'offre de produits, le marché congolais des assurances reste fortement dominé par des produits d'assurance non-vie, notamment la composante "assurance dommage", qui concentre plus de 80% du volume des activités. Quant à l'assurance vie, sa part dans les transactions ressort inférieure 20%.

c. Etablissements de Microfinance

Dans l'optique d'appuyer le secteur bancaire congolais à répondre aux attentes de la population, le secteur de la microfinance s'est développé progressivement ces vingt dernières années (la première coopérative d'épargne et de crédit a été créée à Madingou dans le département de la Bouneza en 1984). Ce mouvement s'est accéléré à partir de 1992 avec l'adoption de la nouvelle constitution et d'un régime démocratique. A fin



décembre 2018, il était recensé 88 EMF dont : (i) 38 caisses constituant le réseau des Mutuelle congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC), qui domine le secteur et représentait 80% des implantations avec plus de 90% du volume des activités du secteur ; et (ii) 26 EMF indépendants.

Cela reste tout de même fragilisé par les effets des chocs économiques auxquels le pays est confronté, comme le matérialise la série de faillites enregistrées. Au 31 décembre 2018, le secteur de la microfinance a enregistré un total bilan chiffré à 224,9 milliards, en augmentation de 4% par rapport à l'année antérieure. En 2018, les crédits octroyés par ces EMF se sont établis 81,3 milliards, en progression de 5,0% en comparaison annuelle. Sur la même période, les dépôts collectés ont gagné 4,1%, pour ressortir à 159,3 milliards en 2018.

C. Politique monétaire

a. Objectif

En tant que pays membre de la CEMAC, le Congo applique une politique monétaire et de change largement déterminée par son appartenance à l'union monétaire régionale. Cette politique monétaire commune définie et mise en œuvre par la BEAC a pour objectif la recherche de la stabilité monétaire interne et externe conformément à l'article 1er de ses Statuts. Cette politique vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix plafonnés à 3 % selon les critères de convergence. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres.

b. Instruments

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur le contrôle de la liquidité bancaire s'exerce à travers la politique du refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

Au cours de ces deux (02) dernières années, la politique monétaire de la BEAC s'est caractérisée par une orientation souple visant à accompagner les politiques de soutien aux économies des pays membres durement affectées par le choc lié à la pandémie de la Covid-19 et par la chute des cours du pétrole brut.

En vue de soutenir les économies des pays membres impactées par les effets de la pandémie de la Covid-19, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC a pris une série de mesures d'assouplissement monétaire, parmi lesquelles on note :

- la suspension les opérations de stérilisation des liquidités au profit du refinancement du système bancaire ;
- la révision à la baisse le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 25,0 points de base, de 3,50% à 3,25% ;
- la révision à la baisse de 100,0 points de base le taux de la facilité de prêt marginal, de 6,00% à 5,00% ;
- l'augmentation des injections de liquidité de 240,0 milliards² à 500,0 milliards, et se tenir disposé à relever ce montant en cas de besoin ;



- L'élargissement de la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire ;
- la révision à la baisse les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC.

En complément des mesures précitées, le CPM a adopté le 24 juin 2020, les modalités d'assouplissement des conditions d'éligibilité du collatéral privé et public aux opérations de refinancement de la BEAC. Il s'agit notamment de la Décision n°03 portant suspension provisoire pour une période de six (06) mois renouvelable de la révision à la hausse des décotes applicables aux titres publics émis dans la CEMAC admis au refinancement de la BEAC et de la Décision n°04 portant modification provisoire des décotes applicables aux titres publics émis dans la CEMAC admis au refinancement de la BEAC.

Enfin, lors de sa session ordinaire du 22 juillet 2020, le CPM a pris des mesures exceptionnelles supplémentaires pour tenir compte du contexte économique difficile des Etats membres. Celles-ci portent notamment sur i) la mise en œuvre d'un programme de rachats ponctuels et ciblés sur le marché secondaire des titres publics émis par les Etats membres de la CEMAC et ii) la reprise des opérations d'injection de liquidité à long terme, de maturité douze (12) mois.

D. Critères de convergence

La République du Congo a respecté trois (03) critères de convergence sur une norme de quatre (04) fixés par la CEMAC. Le non-respect du critère relatif à l'encours de la dette rapporté au PIB nominal résulte de la baisse drastique des prix du pétrole, commodité sur laquelle l'économie du pays repose principalement, avec pour corollaire la contraction du niveau de production nationale.

Quant aux ratios relatifs aux arriérés intérieurs, son non-respect se justifie par contraction des ressources financières de l'Etat dans le contexte de crise. Toutefois, on note une série d'actions initiées par le Gouvernement pour apurer sa dette intérieure. Il s'agit des émissions des titres publics à souscription libre et de l'opération du Club de Brazzaville, ainsi que tant d'autres initiatives pilotée par le Ministre en charge des finances.

Tableau 21 - Critères de convergence de la République du Congo

	Normes	31/12/2020 (e*)
Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal	$\geq -1,5\%$	-1,4%
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	2,0%
Encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal	$\leq 70\%$	95,0%
Arriérés de paiement intérieur	0	95,5
Arriérés de paiement extérieur	0	0,0

Source : Cadrage macroéconomique ; e* : estimation.



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« EOCG 6,25% NET 2021-2026 »

V. ANNEXES

5.1. ARRETE MINISTERIEL

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET

Arrêté n° 11 269 fixant les conditions d'ouverture d'une
émission obligataire par l'Etat du Congo

Le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 20 - 2012 du 3 Septembre 2012 portant loi organique
relative au Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n° 20 - 2016 du 21 Septembre 2016 portant Loi de Finances
rectificative pour l'année 2016 ;

Vu le décret n°2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des
membres du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : le présent arrêté fixe les conditions d'ouverture
d'une émission obligataire par appel public à l'épargne par l'Etat du
Congo d'un montant de FCFA 150 000 000 000 (Cent Cinquante
milliards de francs CFA), dénommé « EOCG 6,5% net 2016 - 2021 ».

Article 2 : la société de Bourse EDC Investment Corporation
(membre du Groupe Ecobank), est chargée de la structuration et du
placement du présent emprunt.



Article 3 : l'emprunt « EOCG 6,5% net 2016 - 2021 » est représenté par des obligations du Trésor dématérialisées ayant chacune une valeur nominale de FCFA 10 000 (dix mille francs CFA), rémunérées à un taux d'intérêt de 6,50% net annuel sur la base de 365 jours.

Article 4 : la période de souscription indicative s'étend du 10 au 31 décembre 2016. Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin et après information de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Article 5 : la souscription à l'emprunt « EOCG 6,5% net 2016 - 2021 » est ouverte aux investisseurs personnes physiques et morales, résidentes ou non résidentes.

Article 6 : les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe en zone CEMAC.

Article 7 : un syndicat de prise ferme comprenant EDC Investment Corporation et d'autres Sociétés de Bourse signataires de la convention de prise ferme sera chargé de la constitution du volume totale de la prise ferme à reverser à l'émetteur soixante-douze (72) heures après l'ouverture de la période de souscription.

Article 8 : un syndicat de placement composé de Sociétés de Bourse agréées par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sera chargé du placement desdits titres.

Article 9 : le remboursement de cet emprunt se fera annuellement par amortissement constant du quart (1/4) du capital emprunté à partir de la deuxième année, tandis que le paiement des intérêts interviendra dès la fin de la première année à la date anniversaire de la date de jouissance des titres.



Article 10 : les titres émis feront l'objet d'une admission à la cote, sur le compartiment obligataire de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Article 11 : le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 novembre 2016

Calixte NGANONGO



5.2. INSTRUCTION IRREVOCABLE POUR LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET

N° 038 /MFBPP-CAB 

Brazzaville, le **14 NOV 2016**

Le Ministre

A

Monsieur le Directeur Général
Trésor Public
Brazzaville - CONGO

Objet : Remboursement de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne

Monsieur le Directeur Général,

Afin de garantir le remboursement des échéances de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne, je vous demande d'ouvrir dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), pour compter du 1^{er} janvier 2017, un compte séquestre dans lequel sera domicilié, mensuellement huit pour cent (8%) des recettes fiscales (douanes et impôts) et ce, durant la maturité de l'emprunt (5 ans), avec un minimum de cinq milliards (5.000.000.000) de Francs CFA.

Ce compte sera débité, une fois dans l'année et cinq (05) jours ouvrés avant la date d'échéance, du montant correspondant au règlement du principal et des intérêts, tel qu'indiqué dans le tableau d'amortissement de l'emprunt, au profit du compte de remboursement ouvert dans les livres de Ecobank Congo, banque agent de la facilité.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

